Présentation de la charte agrivoltaïque AMORCE / France renouvelables et retours d'expérience



REPLAY

Retrouvez l'intégralité de ce webinaire en replay sur ce lien

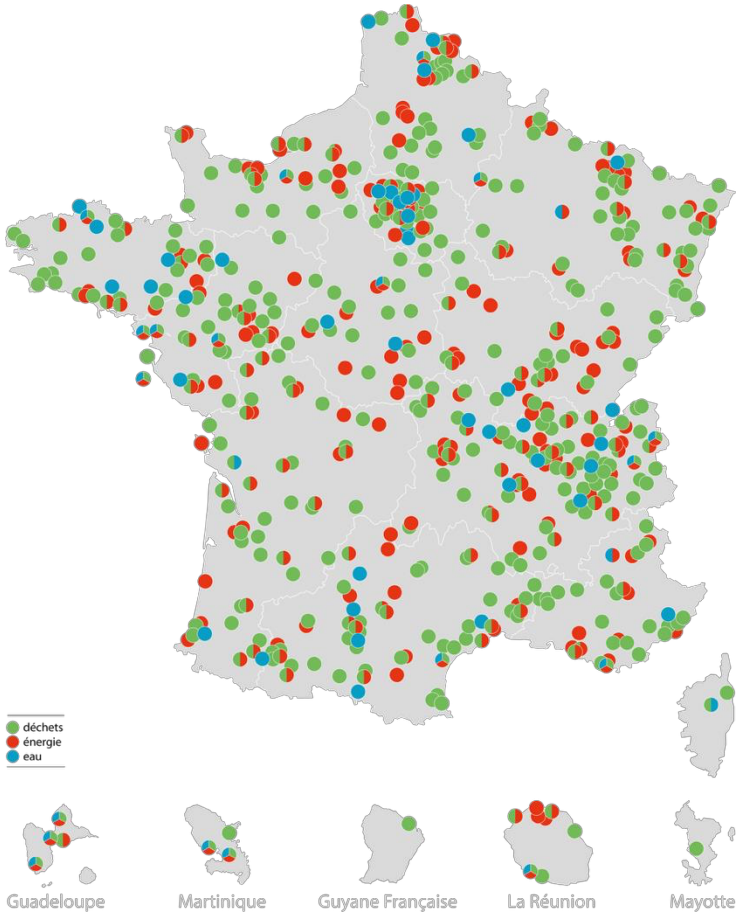
Mot de passe : AGRIEN1126

PRÉSENTATION D'AMORCE

Créée en 1987, première association de collectivités et de leurs partenaires.

4 domaines de compétences

- Déchets
- Énergie & réseaux
- Eau & assainissement
- Propreté



PRÉSENTATION D'AMORCE

+ de 1 100 adhérents

2/3 de collectivités

Communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, syndicats, conseils départementaux, conseils régionaux…

Regroupant 60 millions d'habitants, repartis sur l'ensemble du territoire français (métropole, insulaire et ultra-marins)

1/3 de partenaires de collectivités

Associations et fédérations professionnelles, fabricants, fournisseurs, opérateurs, bureaux d'études, cabinets juridiques, organismes financiers…

17
représentants
au Bureau

50
membres
au Conseil d'Administration

70 %
d'élus locaux
au Conseil d'Administration

+ de 40
permanents basés à Lyon

739
ADHÉRENTS

642
renseignements annuels

En 2025 :

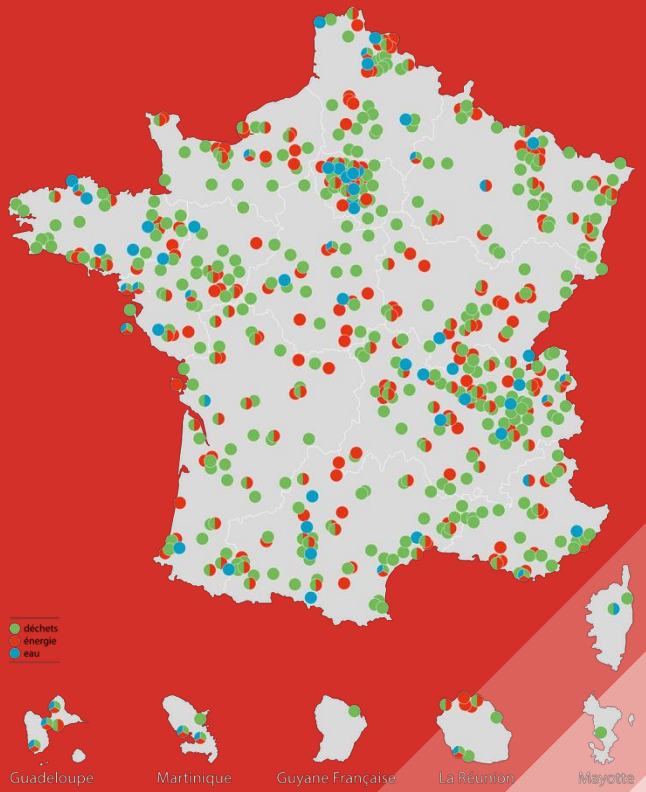
29
événements annuels

2 colloques

24 webinaires

3 groupes d'échanges annuels

28
publications



NOS DOMAINES D'EXPERTISES

- Réseaux de chaleur et de froid
- Achat d'énergie dans les collectivités
- Rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
- Planification énergétique et urbanistique
- Financement de la transition écologique et fiscalité
- Énergies renouvelables et de récupération thermiques
- Réseaux de gaz et d'électricité
- Sobriété énergétique
- Énergies renouvelables électriques et gazières
- Lutte contre la précarité énergétique
- Participation des collectivités à des projets d'énergies renouvelables

NOS RESSOURCES

- Colloques
- Webinaires
- Newletter tous les 15 jours
- Lettre aux adhérents
- Communautés
- Publications
- Labels / Chartes
- Boîtes à outils
- Communiqués de presse
- Articles d'actualités

ORDRE DU JOUR

10h00 – Présentation de la charte agrivoltaïque nationale AMORCE / France renouvelables
Julie FERRY – Responsable adjointe du pôle Énergie & Réseaux, AMORCE

10h40 – De la volonté politique à l'appropriation citoyenne : l'agrivoltaïsme construit avec le territoire
Retour d'expérience sur le projet agrivoltaïque des Courlis
Raymond GIRARDI – Président, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE
Charles DE POUMEYRAC – Chef de projets, GLHD

11h10 – Présentation de la méthode PALIER : pour des projets agrivoltaïques adaptés aux enjeux territoriaux
Céline MEHL – Coordinatrice du pôle photovoltaïque, ADEME

11h50 – Agro-Ci'nergies : le démonstrateur bovin qui combine agrivoltaïsme et autoconsommation collective
Elise MICHEL – Experte agricole sur le volet démonstrateur agrivoltaïque, VALECO
Camille CHARRIERE – Référente Coordination régionale sur le volet ACC, VALECO

12h20 – Prochaines étapes et conclusion
Julie FERRY – Responsable adjointe du pôle Énergie & Réseaux, AMORCE
Camille REYNAUD – Chargée de mission maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables électriques

Présentation de la charte agrivoltaïque nationale AMORCE / France renouvelables



Groupe de travail agrivoltaïsme

Objectifs du GT

Établir un cadre de référence en définissant les valeurs fondamentales de l'agrivoltaïsme et en créant une vision partagée

Partager des retours d'expériences et des documents de référence locaux

Identifier les points de blocage et proposer des « bonnes pratiques » pour les lever

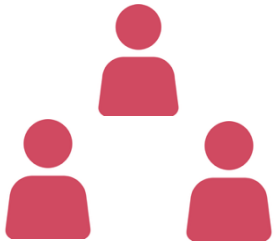


Définir les items incontournables permettant des projets agrivoltaïques concertés et ancrés sur les territoires

Recueillir les bonnes pratiques déjà existantes

→ Création d'une charte nationale agrivoltaïque de bonnes pratiques réfléchie avant tout avec un angle d'approche "collectivités" et dans le cadre d'une réflexion globale sur l'aménagement du territoire pour porter la voix des élus.

Groupe de travail agrivoltaïsme



Près de 50 membres

35 structures différentes avec 14 collectivités, 5 syndicats départementaux d'énergie, 8 opérateurs privés, 1 chambre d'agriculture, 2 syndicats filières, 3 partenaires associatifs, l'ADEME et l'association AMORCE

→ **Représentation de différentes parties prenantes de la filière**

Méthodologie

- **Animation et organisation par AMORCE (action soutenue par l'ADEME)**
- **Approche de co-construction** → Nous avons encouragé les membres à apporter leurs expertises, leurs idées et leurs retours d'expérience durant les différentes réunions du GT.

Calendrier

- 6 réunions au total:
  - Réunion 1: 11/07/2024 – Cadrage du GT et tour de table
  - Réunion 2: 05/11/2024 – Démarrage co-écriture projet de charte / identification des grands items
  - Réunion 3 : 07/03/2025 – Point d'étape + poursuite rédaction
  - Réunion 4: 12/09/2025 – Premiers arbitrages sur les engagements du projet de charte
  - Réunion 5: 27/11/2025 – Derniers arbitrages sur les engagements du projet de charte
  - Réunion 6: 18/09/2026 – Présentation de la version finalisée de la charte
- Valorisation des travaux du GT lors d'interventions AMORCE à différents évènements

Groupe de travail agrivoltaïsme

Animation et organisation: AMORCE

Action soutenue par l'ADEME

COLLECTIVITÉS	Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée - CCVD
	Communauté de Communes du Clunisois
	Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises
	Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône - CoPLER
	Commune de Cherbourg-en-Cotentin
	Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
	Communauté urbaine Grand Reims
	Grand Poitiers Communauté Urbaine
	Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
	Le Mans Métropole
	Limoges Métropole
	Eurométropole Strasbourg
	Perpignan Méditerranée Métropole
	Troyes Champagne Métropole
	Montpellier Méditerranée Métropole
SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX D'ÉNERGIE	Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire - SIEML 49
	Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine - SDE 35
	SIDEC du JURA
	Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire - SYDESL
	Territoire d'énergie Loire-Atlantique - TE 44

Groupe de travail agrivoltaïsme

Animation et organisation: AMORCE
Action soutenue par l'ADEME

CHAMBRE D'AGRICULTURE	Chambre d'agriculture Pays-de-la-Loire
OPÉRATEURS PRIVÉS	Green Lighthouse Développement (GLHD)
	VOLTALIA
	VALECO
	SOLVEO Energies
	JP Énergie Environnement
	TSE Energy
	VALOREM
	ENGIE
SYNDICATS FILIÈRES	France Agrivoltaïsme
	France renouvelables
PARTENAIRES ASSOCIATIFS	ÉNERGIE PARTAGÉE
	HESPUL
	LE RÉSEAU CLER

Écriture et co-portage de la charte



Novembre 2025

Réunion 5 du GT agrivoltaïsme – **dernière session de travail des adhérents d'AMORCE**

Décembre - Janvier 2025

Ecriture de la version avancée de la charte

Accord de principe entre AMORCE et France renouvelables pour le co-portage

Discussions avec des représentants nationaux de la **filière agricole**

Mars 2026

Groupe de travail des **élus du CA d'AMORCE**

Poursuite des discussions avec des représentants nationaux de la filière agricole

Mai 2026

Poursuite des discussions avec des représentants nationaux de la **filière photovoltaïque**

Échanges avec des membres de la commission agrivoltaïque de France renouvelables

Juin 2026

Validation de la version finale de la charte:
- CA d'AMORCE
- CA de France renouvelables

Septembre 2026

Signature par AMORCE et France renouvelables de la charte nationale en faveur de projets agrivoltaïques territoriaux et concertés

Communiqué de presse d'AMORCE

Sondage wooclap

Déjà 645 téléchargements !
Et vous, quel est votre niveau de connaissance de la charte ?

Comment participer ?

Allez sur wooclap.com

Entrez le code d'événement dans le bandeau supérieur

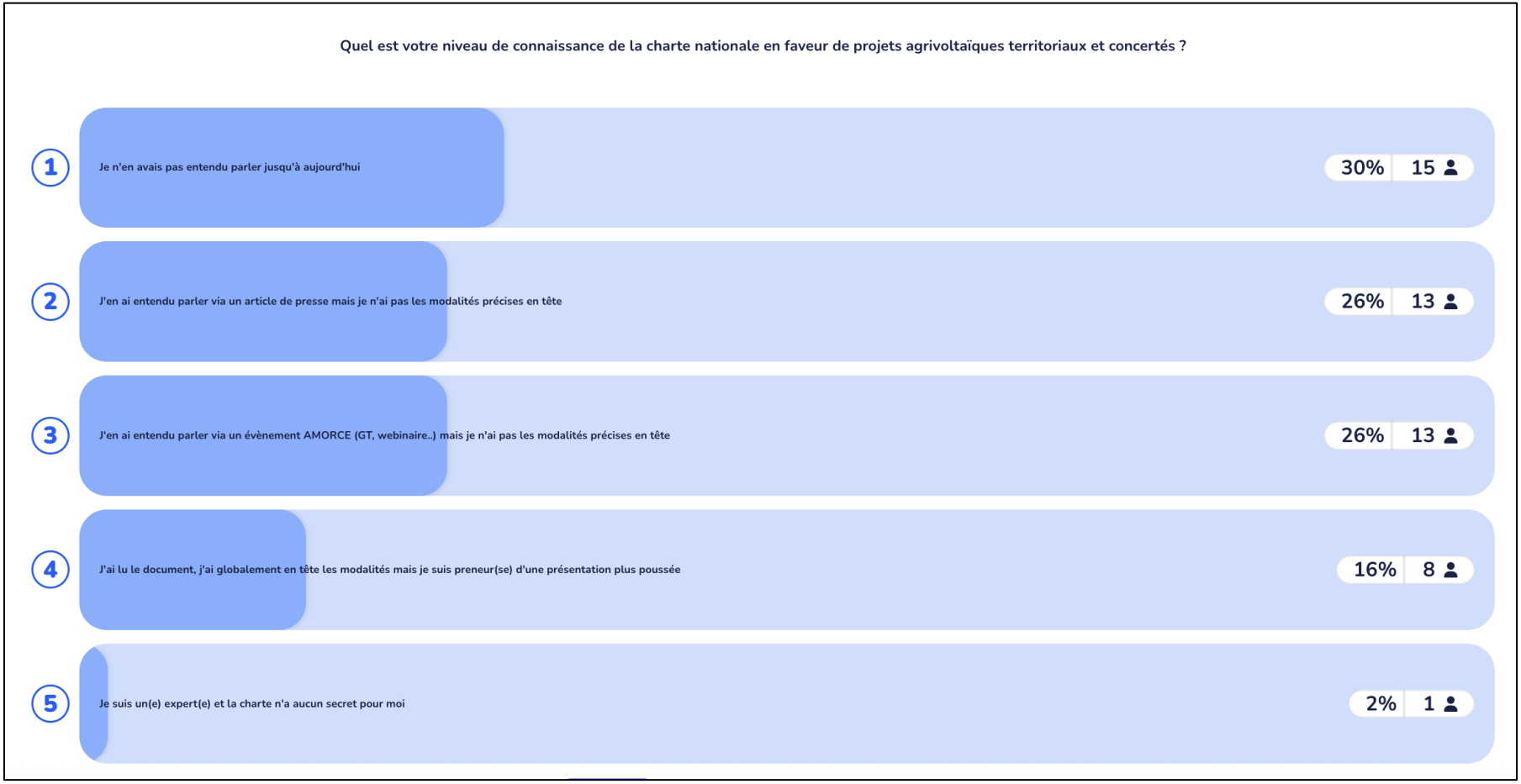
Code d'événement

UQMDKXQ

Copier le lien de participation

Sondage wooclap

Déjà 645 téléchargements !
Et vous, quel est votre niveau de connaissance de la charte ?



Présentation de la charte (forme)

Cadre et Préambule

- Mention de **l'article 54 de la loi APER** (et textes d'application) + objectifs **PPE 3**

Agrivoltaïsme = un des leviers à mobiliser

Architecture

- 3 parties prenantes: développeur et/ou exploitant agrivoltaïque, exploitant agricole et/ou propriétaire de la parcelle, collectivité territoriale
- Engagements des parties prenantes signataires à respecter a minima + boîtes à outils
- REX illustratifs de certains engagements (non exhaustifs)

Apports

- Défendre **le point de vue des collectivités** comme réelle partie prenante aux projets
- **« Base qualitative » protectrice** pour les territoires avec une **portée nationale** sans se substituer aux outils locaux existants
- Cadre de bonnes pratiques proposé **SANS**

préjuger de l'autorisation du projet

se substituer au cadre réglementaire

dimension contractuelle

- Au préalable, **mise en conformité des signataires avec la réglementation** liée notamment à l'article 93 de la loi APER
- Principe d'**équilibre économique**
- Principe de **coopération**



Présentation de la charte (forme)

Explicatifs pour la prise en main

ITEM

SOUS-ITEM

Engagements minimums par partie prenante

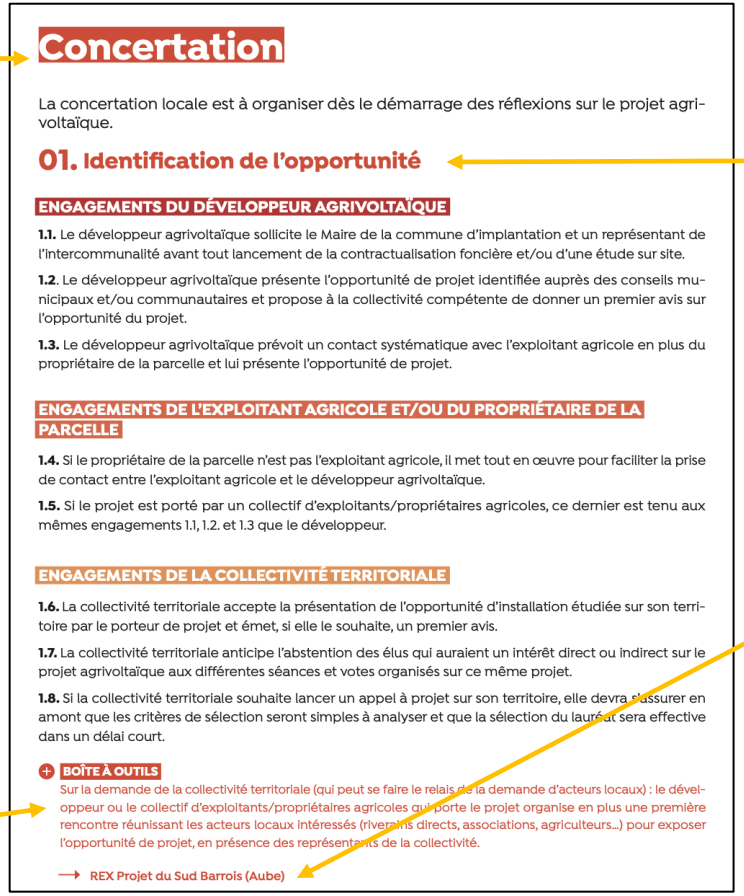
Numérotation pour permettre de retrouver/citer plus facilement un engagement ciblé

Si le projet est porté par un collectif agricole → tenu aux mêmes engagements que le développeur-exploitant, le cas échéant

Selon le sous-item: ajout d'une boîte à outils à activer par le porteur de projet sur la demande de la collectivité

Préférentiellement avec l'appui d'un tiers neutre (ex: Les Générateurs)

REX partagé dans le cadre du GT agrivoltaïsme d'AMORCE (ou webinaire/congrès/ publication) et permettant d'illustrer les bonnes pratiques liées au sous-item (cf liste non exhaustive en annexe de la charte)



Concertation

La concertation locale est à organiser dès le démarrage des réflexions sur le projet agri-voltaïque.

01. Identification de l'opportunité

ENGAGEMENTS DU DÉVELOPPEUR AGRIVOLTAÏQUE

1.1. Le développeur agrivoltaïque sollicite le Maire de la commune d'implantation et un représentant de l'intercommunalité avant tout lancement de la contractualisation foncière et/ou d'une étude sur site.

1.2. Le développeur agrivoltaïque présente l'opportunité de projet identifiée auprès des conseils municipaux et/ou communautaires et propose à la collectivité compétente de donner un premier avis sur l'opportunité du projet.

1.3. Le développeur agrivoltaïque prévoit un contact systématique avec l'exploitant agricole en plus du propriétaire de la parcelle et lui présente l'opportunité de projet.

ENGAGEMENTS DE L'EXPLOITANT AGRICOLE ET/OU DU PROPRIÉTAIRE DE LA PARCELLE

1.4. Si le propriétaire de la parcelle n'est pas l'exploitant agricole, il met tout en œuvre pour faciliter la prise de contact entre l'exploitant agricole et le développeur agrivoltaïque.

1.5. Si le projet est porté par un collectif d'exploitants/propriétaires agricoles, ce dernier est tenu aux mêmes engagements 1.1, 1.2. et 1.3 que le développeur.

ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

1.6. La collectivité territoriale accepte la présentation de l'opportunité d'installation étudiée sur son territoire par le porteur de projet et émet, si elle le souhaite, un premier avis.

1.7. La collectivité territoriale anticipe l'abstention des élus qui auraient un intérêt direct ou indirect sur le projet agrivoltaïque aux différentes séances et votes organisés sur ce même projet.

1.8. Si la collectivité territoriale souhaite lancer un appel à projet sur son territoire, elle devra s'assurer en amont que les critères de sélection seront simples à analyser et que la sélection du lauréat sera effective dans un délai court.

BOÎTE À OUTILS

Sur la demande de la collectivité territoriale (qui peut se faire le relais de la demande d'acteurs locaux) : le développeur ou le collectif d'exploitants/propriétaires agricoles qui porte le projet organise en plus une première rencontre réunissant les acteurs locaux intéressés (riverains directs, associations, agriculteurs...) pour exposer l'opportunité de projet, en présence des représentants de la collectivité.

→ REX Projet du Sud Barrois (Aube)

Présentation de la charte (forme)

REX illustratifs (liste non exhaustive)

Annexe : retours d'expérience illustratifs

Les retours d'expérience mentionnés ci-dessous sont à retrouver au sein de la publication AMORCE **« Agrivoltaïsme : un cadre réglementaire pour des projets de territoires innovants et aux multiples enjeux (ENT74) »** :

- Feuilles de route régionales HEOL BREIZH (Bretagne) ou NEO TERRA (Nouvelle-Aquitaine)
- Parc DEM&TER sur la commune de Losse (Les Landes)
- DÉMONSTRATEUR DE POISY (Haute-Savoie)
- PROJET FERME DU FUTUR (Les Landes)
- PROJET DU SUD BARROIS (Aube)
- Approche CHOLET AGGLOMÉRATION (Maine-et-Loire)

Les retours d'expérience mentionnés ci-dessous ont été présentés lors du webinaire AMORCE du 14/03/2025, du congrès AMORCE 2025 ou des réunions du GT agrivoltaïsme animés par AMORCE. Ils sont à retrouver via les liens suivants :

- **L'outil de dialogue pour des projets agrivoltaïques de territoire du SIEML (Maine-et-Loire)**
- **Cadre de référence photovoltaïque de la Chambre d'agriculture Pays-de-la-Loire**
- **Charte de l'agrivoltaïsme du SDE35 (Ille-et-Vilaine)**
- **Grille de notation des projets agrivoltaïques à destination d'Energ'iV**
- **Charte de développement des énergies renouvelables de la Communauté Urbaine du Grand Poitiers (Vienne)**
- Photoscope de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises (Ardennes) : **lien 1**, **lien 2**, **lien 3**
- **Guide des énergies renouvelables de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (Deux-Sèvres)**
- **Projet de la commune de MEILLARD (Allier)**
- **Cadre de développement de l'agrivoltaïsme de la Chambre d'agriculture de la Nièvre**

Présentation de la charte (fond)

Items et sous-items

- Concertation
  - 1. Identification de l'opportunité
  - 2. Méthodologie de travail
- Transparence/communication
  - 3. Coopération des acteurs du territoire
  - 4. Diffusion et appropriation des outils locaux
  - 5. Partage des connaissances
- Partage de la valeur
  - 6. Prise en compte du foncier public
  - 7. Valorisation locale de l'électricité
  - 8. Proposition d'une participation financière locale
  - 9. Proposition d'une démarche agricole commune
- Gouvernance
  - 10. Entrée au capital et gouvernance
- Intégration paysagère et biodiversité
- Projet agricole et ancrage territorial
  - 11. Aménagement du territoire
  - 12. Sécurisation contractuelle pour le foncier agricole
  - 13. Cohérence de l'activité agricole
- Développement local à court et long terme

ITEM Sous-item

Présentation de la charte (fond)



CONCERTATION : Focus sur certains engagements

Dès le démarrage des réflexions

1 Identification de l'opportunité

« 1.1. Le développeur agrivoltaïque sollicite le Maire de la commune d'implantation et un représentant de l'intercommunalité ***avant tout lancement de la contractualisation foncière*** *et/ou d'une étude sur site. »*

« 1.4. Si le propriétaire de la parcelle n'est pas l'exploitant agricole, il met tout en œuvre pour faciliter la ***prise de contact*** *entre l'exploitant agricole et le développeur agrivoltaïque. »*

« 1.6. La collectivité territoriale accepte la présentation de l'opportunité d'installation étudiée sur son territoire par le porteur de projet et émet, si elle le souhaite, un premier avis. »
« 1.7. La collectivité territoriale anticipe ***l'abstention des élus qui auraient un intérêt direct ou indirect*** *sur le projet agrivoltaïque »*

2 Méthodologie de travail

« 2.1. Dès l'identification de l'opportunité de projet, le développeur agrivoltaïque propose à la collectivité territoriale concernée de définir ***une démarche de dialogue et de suivi*** *permettant d'associer les élus, les agriculteurs concernés et, le cas échéant, d'autres acteurs locaux intéressés, aux principales étapes du développement du projet. (…) »*
« 2.2. Le développeur agrivoltaïque réalise des ***présentations régulières*** *auprès de l'instance de dialogue choisie tout au long de l'avancement du projet (…) »*
« 2.3. Le développeur agrivoltaïque présente à la collectivité territoriale un ***interlocuteur privilégié*** *en charge du projet (…) »*

« 2.6. La collectivité territoriale ***s'implique sur la méthodologie de travail souhaitée*** *et, en cas de constitution d'un COSUI ou autre instance de dialogue, désigne les élus qui participeront aux réunions (…)»*

+ BOÎTE À OUTILS → possible comité de suivi (COSUI) + possibles ateliers thématiques (chasse, paysage…) en complément

Présentation de la charte (fond)

TRANSPARENCE / COMMUNICATION : Focus sur certains engagements

3 Coopération des acteurs du territoire

« 3.1. Le développeur agrivoltaïque informe les acteurs agricoles locaux et la collectivité territoriale en cas de ***modification des types d'activités agricoles envisagé*** *(…)*
« 3.3. Le développeur agrivoltaïque organise des ***échanges réguliers avec les services instructeurs*** *(DDT,préfecture, etc.). »*

4 Diffusion et appropriation des outils locaux

« 4.1. Dès l'identification de l'opportunité de projet, le développeur agrivoltaïque prend connaissances des ***feuilles de route régionales ou autres documents stratégiques*** *selon la collectivité territoriale d'implantation. »*
« 4.2. (…) le développeur agrivoltaïque prend connaissance des ***outils locaux existants (chartes locales, grilles d'analyse, guides de bonnes pratiques…)*** *(…). Il réfléchit son projet en cohérence avec ces outils locaux. »*

« 4.4. La collectivité territoriale ***favorise la diffusion*** *des documents stratégiques ou autres outils locaux auprès du porteur de projet. »*

+ BOÎTE À OUTILS → possible réunion de présentation collective des outils



5 Partage des connaissances

« 5.1. Le développeur agrivoltaïque partage l'avancée du projet via des ***courriers d'informations réguliers*** *diffusés auprès des administrés (…) »*
« 5.2. (…) le développeur agrivoltaïque contribue à l'échelle départementale, auprès des fédérations signataires de la charte, à ***une évaluation neutre des pratiques*** *concernant le montant des* ***loyers*** *(…). »*
« 5.3. En phase d'exploitation, l'exploitant agrivoltaïque communique systématiquement les ***bilans techniques annuels*** *auprès de l'instance de dialogue (…) »*
5.6. L'exploitant agrivoltaïque s'engage à ce que le parc puisse faire ***l'objet de visites à des fins pédagogiques*** *(…) »*

« 5.8. La collectivité territoriale ***facilite la diffusion des informations*** *sur l'avancée du projet auprès des administrés et des acteurs locaux. » → notamment* ***« impôts collectés »***

+ BOÎTE À OUTILS → possible journée de formation/réunion thématique

Présentation de la charte (fond)

PARTAGE DE LA VALEUR : Focus sur certains engagements

La « valeur » s'entend ici comme une retombée financière liée à l'exploitation du projet agrivoltaïque.

Activer au moins un des leviers ci-dessous

6 Prise en compte du foncier public

*« 6.1. Dans le cadre des études d'implantation, le développeur agrivoltaïque réalise systématiquement **une analyse du foncier agricole des collectivités** et, si ce foncier est pertinent pour plusieurs aspects du projet (techniques, économiques…), propose à la collectivité une sécurisation contractuelle (…) »*

*« 6.4. La collectivité territoriale transmet les **informations nécessaires qui faciliteraient l'analyse** de son foncier agricole, reste à l'écoute des propositions (…) »*

7 Valorisation locale de l'électricité

*« 7.1. Le développeur agrivoltaïque **étudie les possibilités d'une valorisation locale de l'électricité** produite par l'installation agrivoltaïque via par exemple de **l'autoconsommation collective, un contrat PPA, ou autre dispositif (…)**»*
*« 7.2. Le développeur agrivoltaïque étudie les possibilités de renforcer cette notion de boucle locale d'énergie avec la **mise en place de contrats de fourniture d'électricité à des tarifs préférentiels** pour, a minima, les communes d'implantation, et éventuellement leurs administrés »*

*« 7.4. La collectivité territoriale **facilite les études** : (…) »*



Présentation de la charte (fond)

PARTAGE DE LA VALEUR : Focus sur certains engagements

8 Proposition d'une participation financière locale

+ BOÎTE À OUTILS → **« Sur la demande de la collectivité territoriale (…) : le développeur ou le collectif d'exploitants/propriétaires agricoles qui porte le projet agrivoltaïque présente les modalités d'un dispositif de participation financière de la collectivité ou des citoyens (…) »**

9 Proposition d'une démarche agricole commune

« 9.1. Les parties prenantes s'engagent à partager leurs connaissances des outils existants à l'échelle locale et à réfléchir conjointement aux modalités permettant d'assurer l'insertion d'un projet agrivoltaïque dans son écosystème territorial. »



Présentation de la charte (fond)

GOUVERNANCE : Focus sur certains engagements

10 Entrée au capital et gouvernance



*« 10.1. **Si la collectivité territoriale émet un intérêt explicite, le développeur agrivoltaïque étudie** de bonne foi la possibilité d'instaurer une **gouvernance locale** au sein de la SPV avec ouverture du capital et des droits de vote via la mise en place de plusieurs collèges. Dans le cas d'un refus, le développeur indique la motivation du refus. »*

*« 10.5. Si la collectivité territoriale demande à mettre en place une gouvernance locale, elle en facilite la concrétisation via son **implication aux différentes étapes, réunions, prises de décision**… qui s'avèreraient nécessaires. Elle prend également connaissance de **toutes les responsabilités (…) qui lui incombent** »*

BOÎTE À OUTILS

→ Possible réunion avec présentation des différents niveaux d'implication d'une collectivité (cf publications d'AMORCE)

→ Possible élargissement de la gouvernance à d'autres acteurs locaux

Présentation de la charte (fond)

PROJET AGRICOLE ET ANCRAGE TERRITORIAL : Focus sur certains engagements

11 Aménagement du territoire

« 11.1. Dans le cadre de l'opportunité identifiée, le développeur agrivoltaïque met tout en œuvre pour favoriser les ***externalités positives*** *qui pourraient être permises par le projet, comme l'implantation de jeunes agriculteurs résidant dans le territoire, le maintien d'une activité agricole spécifique à l'échelle locale, etc. »*
« 11.3. Le développeur agrivoltaïque ***associe*** *l'exploitant agricole (et le propriétaire de la parcelle le cas échéant) (…) »*

« 11.5. Si le projet est porté par le développeur agrivoltaïque, l'exploitant agricole (et le propriétaire de la parcelle le cas échéant) ***accompagne*** *le développeur dans l'ensemble des réflexions (…) »*

« 11.7. La collectivité territoriale ***relaye*** *auprès de ses administrés et des acteurs locaux (…) »*

+ BOÎTE À OUTILS

→ Possible association de la collectivité (et des acteurs locaux intéressés le cas échéant) aux réflexions menées sur l'aménagement du territoire.

12 Sécurisation contractuelle pour le foncier agricole

« 12.2. Le développeur agrivoltaïque assure une rémunération équitable entre propriétaire et exploitation agricole, dans l'objectif que ***la part perçue par l'exploitation agricole représente au minimum 50 % des indemnités totales*** *(loyer, mesures d'accompagnement et d'investissement, ou tout autre type de rémunération) prévues par le système contractuel mis en place. »*

« 12.4. Si le propriétaire de la parcelle n'est pas l'exploitant agricole, il met tout en œuvre pour faciliter la mise en place d'un ***système contractuel équilibré*** *(…) »*



Présentation de la charte (fond)

PROJET AGRICOLE ET ANCRAGE TERRITORIAL : Focus sur certains engagements

13 Cohérence de l'activité agricole

*« 13.1. Le développeur agrivoltaïque permet à l'exploitant agricole d'être **pro-actif** (…) »*
*13.2. Le développeur agrivoltaïque réfléchit un projet agrivoltaïque **sur le long terme et en cohérence avec ce qui se pratique déjà** dans le territoire (hors expérimentations nouvelles justifiées).*
*« 13.3. Le développeur agrivoltaïque systématise la réflexion sur des activités agricoles qui permettent d'engager **une transition résiliente** (…) »*

*« 13.6. Si le projet est porté par un développeur agrivoltaïque, l'exploitant agricole (et le propriétaire de la parcelle le cas échéant) **accompagne** le développeur dans l'ensemble des réflexions (…) »*

*« 13.8. La collectivité territoriale **relaye** auprès de ses administrés et des acteurs locaux (…) »*

BOÎTE À OUTILS → **Possible association de la collectivité (et des acteurs locaux intéressés le cas échéant) aux réflexions menées menées sur l'activité agricole ciblée**



Présentation de la charte (fond)

INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET BIODIVERSITÉ : Focus sur certains engagements

*« 14.1. Le développeur agrivoltaïque accorde une **attention particulière à la topographie du territoire** dans le cadre des études d'implantation et fait le lien avec la **hauteur des installations**. »*
*« 14.2. Le développeur agrivoltaïque porte une **attention particulière aux clôtures** pour ne pas impacter le passage de la petite faune a minima ou prévoit des mesures de réduction/compensation.»*

*« 14.7. La collectivité territoriale **relaye** auprès de ses administrés et des acteurs locaux l'ensemble des informations communiquées par le porteur de projet sur les sujets d'intégration paysagère et de biodiversité (…)*

DÉVELOPPEMENT LOCAL À COURT ET LONG TERME : Focus sur certains engagements

Intégration du projet agrivoltaïque au sein de la stratégie de développement économique et de l'emploi du territoire

Bonne appropriation locale de l'installation sur la phase de travaux et d'exploitation

*« 15.1. Le développeur agrivoltaïque **consulte la liste des prestataires locaux** qui lui aura été communiquée pour la **phase de travaux et pour la maintenance** (…)*
*« 15.3. Le développeur agrivoltaïque accompagne l'exploitant agricole **dans l'étude des possibilités de valorisation à l'échelle locale de la production agricole liée à l'installation agrivoltaïque** (…) »*

*« 15.5. L'exploitant agricole met tout en œuvre pour **faciliter les interventions nécessaires** en phase de travaux et d'exploitation de l'installation agrivoltaïque »*

*« 15.8. **La collectivité territoriale transmet au porteur de projet la liste exhaustive des prestataires locaux** susceptibles d'intervenir aux différentes étapes du projet. »*

+ BOÎTE À OUTILS → **Possible projet d'accompagnement pédagogique à destination du grand public (parcours, panneaux, animations…)**

Présentation de la charte (fond et forme)

Version finale intégrale

L'intégralité des engagements de la charte nationale agrivoltaïque sont à retrouver sur le site internet d'AMORCE:
[Charte nationale agrivoltaïque AMORCE / France Renouvelables]



Parmi les prochaines actions à venir

Cérémonie des Trophées des élus de l'électricité renouvelable organisée par France renouvelables et avec la participation d'AMORCE comme membre du jury
Session de signatures de la charte nationale agrivoltaïque lors du cocktail
Lieu: Paris
Date/horaires: 24/11/2026 à 20h00 (cocktail)
NB: En parallèle du Salon des Maires

Source: https://www.trophees-enr.fr/



TROPHÉES des ÉLUS de l'électricité renouvelable

Philantro-Lab



Conférence sur l'agrivoltaïsme organisée par l'INES
Intervention à double voix AMORCE / France renouvelables
Session de signatures
Lieu: Bordeaux
Date: 26/11/2026 à 10h45



Appel à signatures

SONDAGE À MAIN LEVÉE

1. Lever la main si votre structure est intéressée pour avoir des informations complémentaires sur la charte

2. Lever la main si votre structure serait intéressée pour signer la charte

Nous vous invitons à compléter le GOOGLE FORMS pour être recontacté(e)!



Signataires

La collectivité

Le développeur et/ou l'exploitant agrivoltaïque

L'exploitant agricole et/ou le propriétaire du foncier agricole (rayer la mention inutile) .....

approuve le contenu de la « Charte nationale en faveur de projets agrivoltaïques territoriaux et concertés » élaborée par les associations AMORCE et France renouvelables et signée par ces deux entités, et s'engage à en respecter les principes dans le cadre du développement et/ou de l'exploitation de projets agrivoltaïques dont il/elle est partie prenante.

Date :

Nom, Fonction :

Signature :

De la volonté politique à l'appropriation citoyenne : l'agrivoltaïsme construit avec le territoire

Retour d'expérience sur le projet agrivoltaïque des Courlis



RETOUR D'EXPÉRIENCE | WEBINAIRE AMORCE

GLHD
Cultivateur d'énergie

De la volonté politique à l'appropriation citoyenne

L'agrivoltaïsme construit avec le territoire

MARDI 10 NOVEMBRE 2026 • 10 H 40 – 11 H 10

Deux regards sur un même projet territorial

Un témoignage à deux voix, élu et développeur.



Raymond Girardi

Président

Communauté de communes
des Coteaux et Landes de Gascogne



Charles de Poumayrac

Chef de projets

Green Lighthouse Développement

« Je prends parti pour mon territoire. »

La vision d’un élu rural : les énergies renouvelables comme levier de développement.

DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

Créer de l’activité, soutenir l’agriculture et préparer la transition énergétique.

UN CHOIX DE DÉVELOPPEMENT LOCAL, PAS UN SOUTIEN À UN OPÉRATEUR EN PARTICULIER

RÔLE MAJEUR DES COLLECTIVITÉS : ORIENTER, EXIGER, ACCOMPAGNER

Un territoire, plusieurs fermes, une ambition commune

Un ensemble de projets répartis dans le massif, pas un parc d'un seul tenant.

11
fermes agrivoltaïques

6
communes concernées

5
développeurs signataires

1 300 ha
ensemble des 11 fermes

77 000 ha
surface intercommunale

≈ 1,2 GW
gisement ENR identifié



GLHD : CAPES • COURLIS • LAGRAVETTE

CARTE : UNIQUEMENT LES TROIS PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR GLHD

Le rôle des élus : faciliter et fixer un cadre

Des opportunités proposées par des agriculteurs et des opérateurs, accompagnées par la collectivité.

01

ACCUEILLIR

Écouter les initiatives agricoles et énergétiques sur le territoire.

02

EXIGER

Une concertation de qualité et une insertion paysagère soignée.

03

COORDONNER

Mettre autour de la table élus, exploitants et développeurs.

DÈS 2019 : UN CADRE POLITIQUE LOCAL AVANT LA DOCTRINE NATIONALE

DÉLIBÉRATION 2019 → CHARTE LOCALE SIGNÉE LE 13 OCT. 2021 → LOI APER 2023

De la concurrence à la coopération territoriale

Les intérêts convergent quand les projets partagent un même territoire et les mêmes infrastructures.

AU DÉPART

Des projets distincts et plusieurs opérateurs

Des objectifs parfois concurrents

AUJOURD'HUI

Une coopération sur les enjeux communs

Dont le raccordement RTE

GLHD : des projets pensés avec les agriculteurs

Raison d'être : accélérer les transitions agricole, écologique et énergétique.

2,5 GW

de projets

en développement

30

projets

en développement

200

exploitants

accompagnés

Agriculture d'abord • Concertation préalable • Technologie pertinente • Dialogue durable avec les parties prenantes

FOCUS – Courlis : un projet agricole mixte, ancré à Boussès

Diversifier les productions et accompagner la transmission des exploitations.

160 ha

D'EMPRISE DE PROJET

Élevage ovin

+ Plantes aromatiques et médicinales (PPAM)

127 ha clôturés • 131 MWc • ≈ 180 GWh/an (prévision)

330 brebis Romanov prévues • 15 ha de PPAM

Panneaux fixes & trackers



Une concertation de proximité, adaptée aux habitants

Avril–mai 2021 : 6 semaines de dialogue en « aller-vers », avec l'implication des élus locaux.

41 %

des habitants

ont participé

15

habitants

rencontrés

172

contributions

avis, remarques, questions

DES FORMATS ADAPTÉS À UNE PETITE COMMUNE : INFORMATION • QUESTIONNAIRES • PORTE-À-PORTE

Un enseignement inattendu : les habitants veulent voir

L’insertion paysagère ne signifie pas forcément masquer les panneaux.

VOIR

**Comprendre les cultures,
les animaux et la technologie.**

Majorité des demandes :

**VISIBILITÉ
& DÉCOUVERTE**

DES ATTENTES RESPECTÉES.

Des contributions traduites en pistes concrètes d’aménagement

Un espace pensé pour découvrir le projet et préserver les usages de proximité.



ESQUISSE DE PROJET • AMÉNAGEMENTS NON EN SERVICE

01 OBSERVER

Point de vue / promontoire

02 APPRENDRE

Accueil pédagogique et scolaire

03 CIRCULER

Cheminements et usages locaux

Pour la collectivité, des bénéfices à plusieurs échelles

Économie rurale, agriculture, eau : des attentes de territoire à traduire en résultats.

ACTIVITÉ LOCALE

Retombées économiques et fiscales attendues

Protection du climat : énergie renouvelable, réduction de la dépendance aux fossiles

TRANSITION AGRICOLE

Diversification et maintien d'activités agricoles

Maintien des fermes • diversification • pratiques moins consommatrices d'intrants

RESSOURCE EN EAU

Réduction visée des besoins d'irrigation

Qualité : limiter les pollutions • Quantité : réduire les prélèvements

≈ 1,5 M m^3/an économisés

CADRE DE VIE

Paysage, biodiversité et prévention des risques

Faune/flore, reconquête de la biodiversité, approche concertée

Incendie : bandes entretenues, accès secours, réserves d'eau

Le raccordement : une nouvelle étape de dialogue

Un enjeu commun aux projets et un temps de concertation propre au réseau électrique.

9 NOV. 2026

→ 19 JAN. 2027

CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

37 communes • réunions publiques / ateliers / rencontres locales

RTE

Un poste électrique et une ligne 400 kV d'environ 65 km

Informer • questionner • contribuer

Concertation portée par la CNDP

En savoir plus : www.rte-france.com/projets/nos-projets/landes-de-gascogne

POUR DES PROJETS QUI FONT TERRITOIRE

Un cap politique.
Des acteurs qui coopèrent.
Des habitants qui comptent.

CHARTE AMORCE – FRANCE RENOUVELABLES : UNE CULTURE DE DIALOGUE, PAS UNE LISTE À COCHER

La concertation et la coopération ne sont pas des formalités : elles aident à améliorer les projets.

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Présentation de la méthode PALIER : pour des projets agrivoltaïques adaptés aux enjeux territoriaux



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



La Méthode PALIER

Pour des projets agrivoltaïques adaptés aux enjeux territoriaux

Webinaire AMORCE – Le 10/11/2026

SOMMAIRE

PARTIE 1 – DECOUVRIR LA METHODE PALIER

PARTIE 2 – FOCUS SUR LA MISE EN PRATIQUE

PARTIE 3 – BILAN



PARTIE 1
DECOUVRIR LA METHODE PALIER



D'où provient la méthode ?

Une première méthode ADEME de 2022 à opérationnaliser

2 ans de travaux dans 5 régions avec une coordination nationale

Plus de 200 parties prenantes concertées en régions

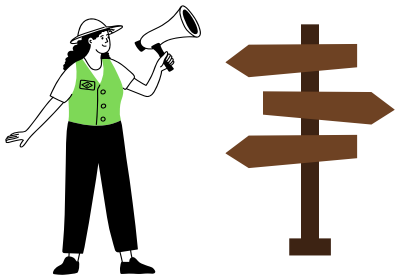
De multiples tests au régional et au national

Prise en compte des besoins opérationnels des parties prenantes

NA OCCITANIE PACA BFC LA REUNION

Des livrables régionaux déjà en ligne
https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/8593-10369-accompagnement-des-projets-agrivoltaiques.html#/44-type_de_produit-format_electronique

De multiples enjeux à traiter

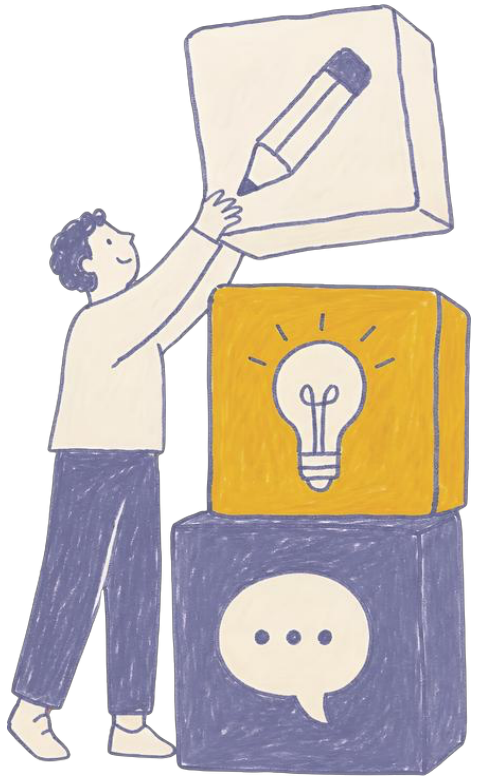


- Filière en déploiement
- Manque d'outils
- Appropriation territoriale fondamentale
- Justification des services et impacts agricoles
- Transparence sur le partage de la valeur
- Importance des aspects paysagers et environnementaux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Une méthode d'accompagnement

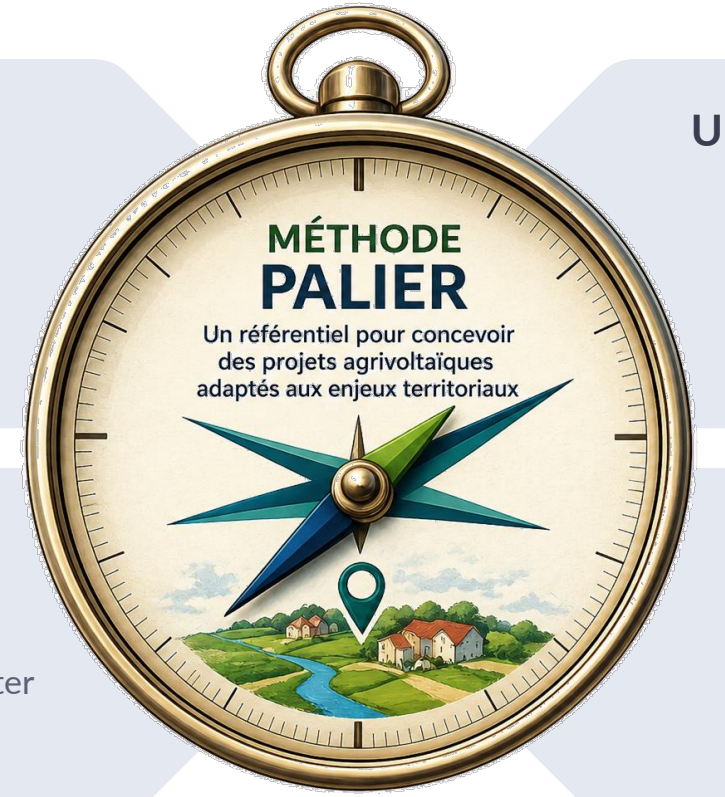


Un référentiel de bonnes pratiques

Construite sur des pratiques identifiées sur le terrain

Une aide pour la conception du projet

Aide à renforcer et documenter la qualité technique, agricole et socio-économique



Une démarche volontaire et progressive

Ne constitue pas un outil réglementaire ou un outil d'instruction

Un cadre de dialogue bienveillant

Vise l'harmonie avec les enjeux des territoires.

Aider les porteurs à travailler la cohérence de leurs projets et à rendre leurs engagements plus lisibles.

Une vision à 360° grâce à 6 critères thématiques



1 VOCATION AGRICOLE
Placer le projet au service de l'exploitation

2 SERVICES ET SYNERGIES AGRICOLES
Créer un bénéfice agricole réel

3 PRODUCTION AGRICOLE
Sécuriser les rendements et les cultures

4 MODÈLE ÉCONOMIQUE ET PARTAGE DES RESPONSABILITÉS
Équilibrer le partage de la valeur et clarifier le rôle de chacun.

5 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PRATIQUES AGRICOLES
Favoriser la biodiversité et des méthodes culturales vertueuses

6 ANCRAGE TERRITORIAL
Inscrire le projet dans une dynamique locale et sociale forte.

Offrir une vision systémique pour prendre en compte tous les enjeux d'un projet agrivoltaïque.

4 niveaux pour se situer et avancer pas à pas

POUR CHAQUE CRITERE THEMATIQUE

LE NIVEAU CONFORME

Le niveau qui recense les **indicateurs de conformité réglementaires (ICR)** pour garantir le respect des pratiques obligatoires liées au cadre légal et réglementaire.

Les ICR ou « indicateurs de conformité réglementaire du niveau CONFORME » **sont tous OBLIGATOIRES.**

DEMARCHE VOLONTAIRE DE PROGRÈS

3 PALIERS VOLONTAIRES,
qui proposent des **bonnes pratiques (BP)** croissantes,
sans obligation d'activer chaque levier,
avec l'ambition d'inspirer le projet
pour aller toujours plus loin dans l'exemplarité.



Niveau 1
ENGAGÉ

Niveau 2
ROBUSTE

Niveau 3
EXEMPLAIRE

Les BP ou « bonnes pratiques des niveaux 1, 2 et 3 »
sont VOLONTAIRES et INDEPENDANTES

Au-delà du niveau conforme, le porteur de projet peut activer les BP de son choix
(celles qui lui semblent pertinentes pour son projet ou son territoire)

Structuration pour chaque critère



CRITERE THEMATIQUE

Respect des pratiques obligatoires liées au cadre légal et réglementaire

Obligatoire

NIVEAU CONFORME
Vérification des ICR

+

Choix des bonnes pratiques volontaires selon un niveau croissant d'exigence et d'impact dans la durée

NIVEAU 1
Engagé

NIVEAU 2
Robuste

NIVEAU 3
Exemplaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CRITERE THEMATIQUE

Respect des pratiques obligatoires liées au cadre légal et réglementaire

Obligatoire

NIVEAU CONFORME
Vérification des ICR

+

NIVEAU 1
Engagé

NIVEAU 2
Robuste

NIVEAU 3
Exemplaire

Exemple

1 VOCATION AGRICOLE

ICR DU NIVEAU CONFORME

Obligatoire

- C1.1 L'exploitant agricole en charge de la production agricole associée à l'installation photovoltaïque est un agriculteur actif.
- C1.2 Le projet garantit une activité agricole principale, selon l'art R314-118 du code de l'énergie (taux de couverture + superficie non exploitable + exploitation normale).
- C1.3 Les incidences de la structure photovoltaïque sur le projet agricole ont été étudiées afin de répondre à l'article 4 de l'arrêté du 05 juillet (pour la mise en service).

BP DU NIVEAU 1 – ENGAGÉ

- E1.1 Le projet est coconstruit avec l'exploitant agricole pour répondre à un enjeu identifié de l'exploitation agricole.
- E1.2 Le projet s'inscrit dans une évolution cohérente de l'exploitation, sans perturber son fonctionnement.

BP DU NIVEAU 2 – ROBUSTE

- R1.1 L'exploitant agricole peut mener le projet sans risque disproportionné pour la viabilité de son exploitation (adéquation technique, expérience et taille adaptée à l'exploitation).
- R1.2 La distance entre la parcelle agrivoltaïque et le siège de l'exploitation ne déséquilibre pas la fonctionnalité du parcellaire.

BP DU NIVEAU 3 – EXEMPLAIRE

- EX1.1 L'exploitant agricole est accompagné dans le temps (en amont et en aval du projet) pour assurer le succès du projet agrivoltaïque.
- EX1.2 Le projet garantit la continuité de l'activité agricole à long terme.
- EX1.3 L'installation agrivoltaïque peut s'adapter à d'autres productions agricoles sans limiter la mécanisation de la parcelle.

CONCEPTS CLÉ À RETENIR



CRITERE THEMATIQUE

Obligatoire

NIVEAU CONFORME — X

- ✓
- X
- ✓

NIVEAU 1 – ENGAGÉ

- ✓
- ☐

NIVEAU 2 – ROBUSTE

- ✓
- ☐

NIVEAU 3 – EXEMPLAIRE

- ✓
- ☐
- ☐

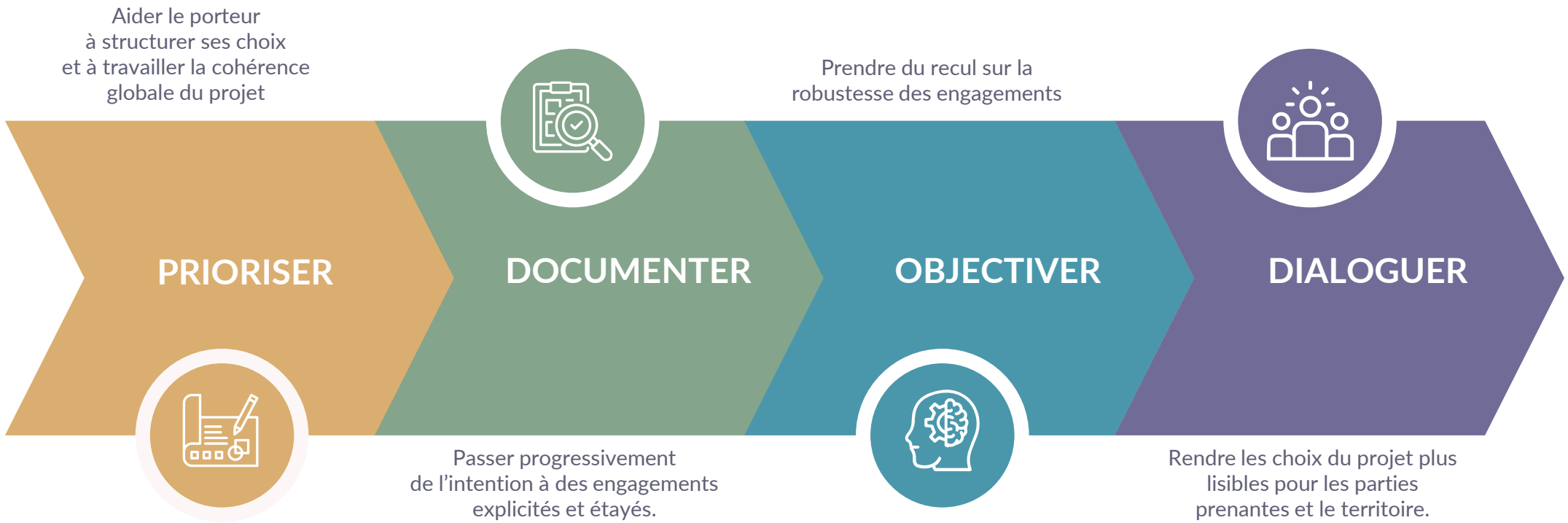
Les ICR ou « *indicateurs de conformité réglementaire* » du niveau CONFORME sont tous OBLIGATOIRES.

Si 1 ICR fait défaut, alors le NIVEAU CONFORME n'est pas validé.
Les ICR sont obligatoires.
C'est une SITUATION BLOQUANTE qui doit être résolue.

Les BP (*bonnes pratiques des niveaux 1 / 2 / 3*) sont VOLONTAIRES et INDÉPENDANTES.

Il n'y a aucune obligation à valider certaines BP.
On peut les ACTIVER AU CHOIX, selon le projet et le territoire.
Il n'y a pas de nécessité à remplir toutes les BP d'un même niveau pour activer des BP d'un niveau suivant.

Comment fonctionne la méthode ?



PALIER est d'abord un outil pour le porteur de projet.
Pour les territoires, la méthode permet une meilleure compréhension et lisibilité du projet.

PALIER est une démarche volontaire et progressive, fondée sur un référentiel de bonnes pratiques.

Elle ne se substitue pas aux procédures réglementaires et n'est pas conçue comme un outil d'instruction.

Structure de la méthode PALIER

1. Critères

1. Vocation agricole
2. Services et synergies agricoles
3. Production agricole
4. Modèle économique et partage des responsabilités
5. Enjeux environnementaux et pratiques agricoles
6. Ancrage territorial

2. Niveaux

Indique le niveau d'ambition

- Niveau Conforme
- Niveau 1 - Engagé
- Niveau 2 - Robuste
- Niveau 3 - Exemplaire

3. Indicateur ou Bonnes pratiques

- Indicateurs de conformité réglementaire (ICR) à respecter

C'est le socle réglementaire. Tous les ICR de ce niveau doivent être validés pour garantir la viabilité réglementaire du projet

- Bonnes pratiques (BP) proposées pour chaque niveau

L'utilisateur active les BP de son choix dans chaque niveau, qui font sens pour le projet et le territoire concerné.

4. Questionnements

Les points précis à étudier pour vérifier si l'indicateur de conformité réglementaire ou la bonne pratique est mis(e) en œuvre.

5. Justifications

L'élément factuel (étude, contrat, plan) qui appuie l'analyse et justifie les réponses apportées aux questionnements.

La preuve fait la force du projet : une déclaration ne permet pas de valider une bonne pratique. Il convient de documenter ses engagements.

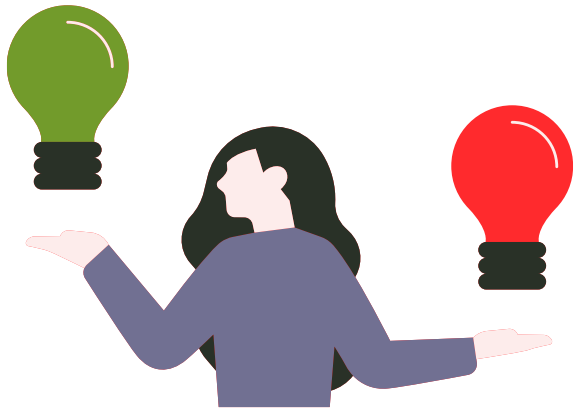
Profil d'engagement du projet



PALIER – Ne pas se tromper

PALIER EST

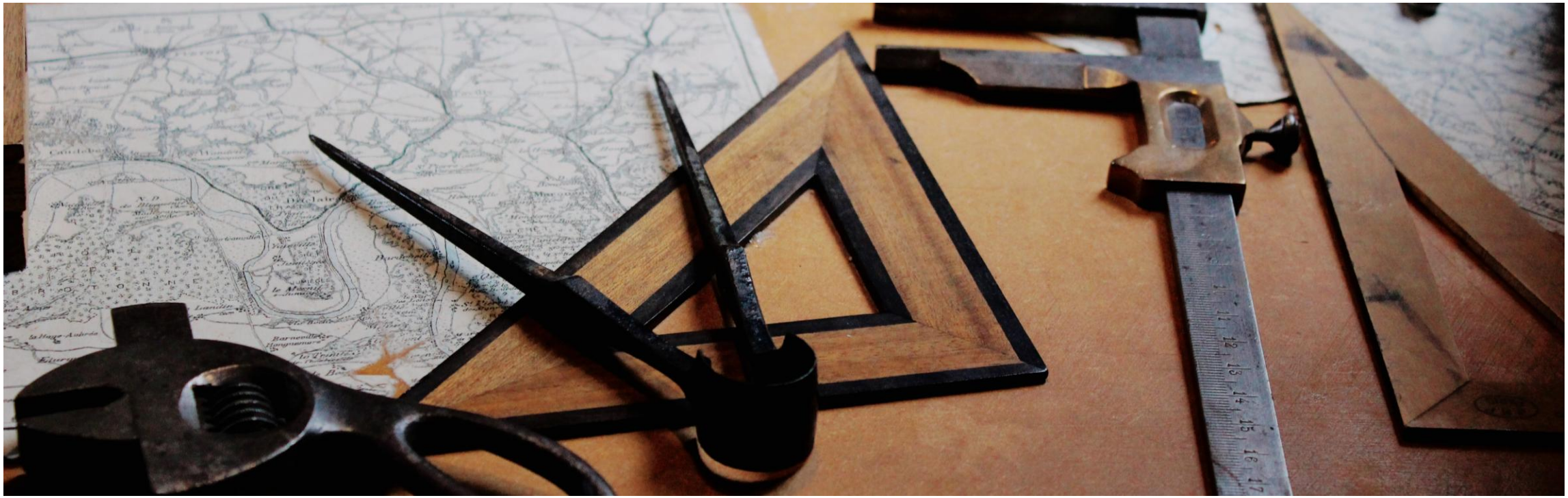
- Un référentiel pour améliorer le projet
- Une démarche de progression volontaire
- Un outil pour expliciter les choix et les engagements du porteur de projet
- Un support de dialogue et d'interconnaissance
- Une restitution visuelle des choix et engagements



PALIER N'EST PAS

- Une norme imposant un modèle unique de projet
- Une grille d'exigences imposées, un outil d'instruction, de contrôle ou d'audit
- Un outil pour porter un jugement sur un projet
- Un outil de décision ou d'arbitrage administratif
- Une note, un classement ou un avis sur le projet

PARTIE 2
FOCUS SUR LA MISE EN PRATIQUE



Un référentiel interactif sous EXCEL

1

ÉTAPE 1

Simulation

J'identifie les BP que je souhaite mettre en place.

Je définis mes ambitions

1 onglet

2

ÉTAPE 2

Description

Je renseigne les informations pour décrire les parties prenantes, le projet et l'exploitation.

Je caractérise mon projet

3 onglets

À RÉPÉTER POUR CHAQUE ICR ET BP SÉLECTIONNÉES

3

ÉTAPE 3

Approfondissement

Je réponds aux questions et j'identifie les justifications pertinentes pour chaque ICR et BP que j'ai choisies.

Je documente mes intentions

4

ÉTAPE 4

Objectivation

Je prends du recul sur l'adéquation et la fiabilité de mes réponses aux attentes de l'ICR ou de la BP.

Je consolide la crédibilité de mon projet

S'il y a plusieurs ICR ou BP à analyser, je répète les étapes 3 et 4 pour chacune.

6 onglets

5

ÉTAPE 5

Synthèse

L'outil synthétise les résultats et je peux les partager avec les parties prenantes.

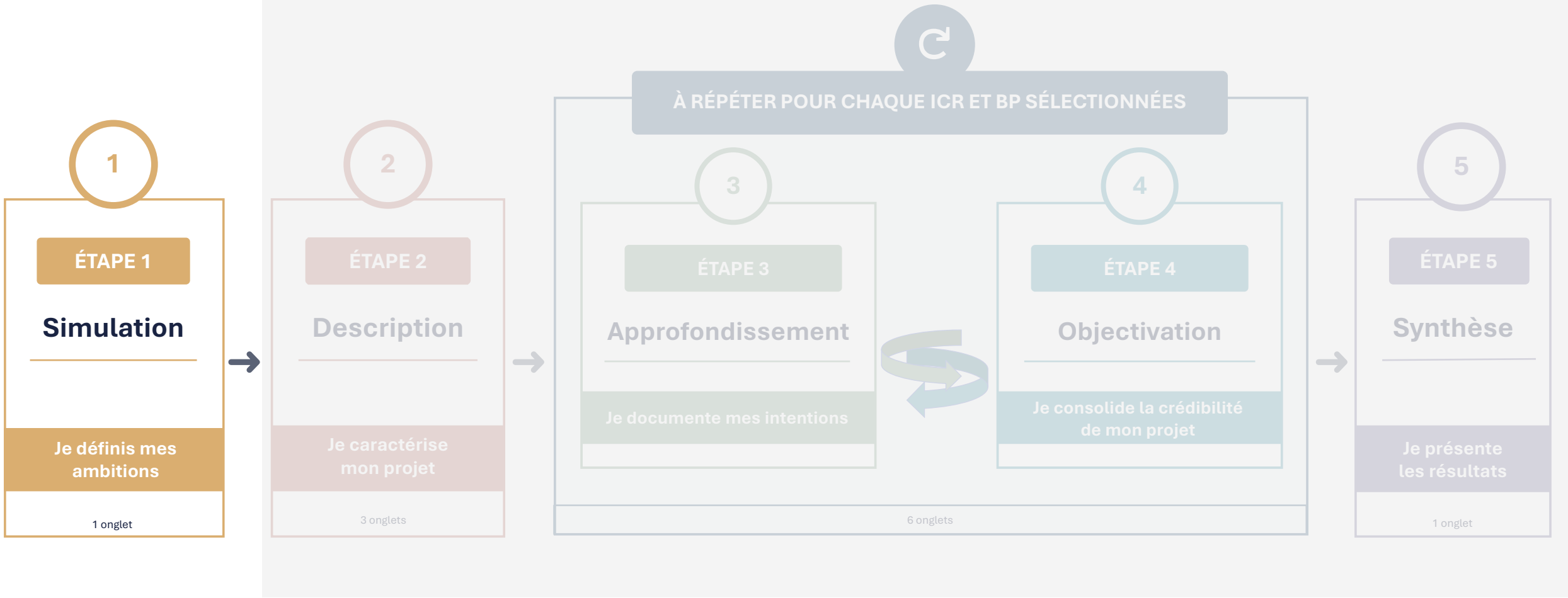
Je présente les résultats

1 onglet

À RETENIR

Les étapes 3 et 4 forment une boucle à répéter pour chaque ICR et BP sélectionnées.
Cette démarche itérative permet une analyse complète et argumentée du projet.

FOCUS ETAPE 1 – SIMULATION



SIMULATEUR D'AMBITION PALIER

ETAPE 1

C'est une phase de projection : elle permet de réfléchir à ce que l'on veut viser.

TESTER

Explorer le potentiel du projet.

Comparer des scénarios et voir leur effet sur le profil du projet.

PRIORISER

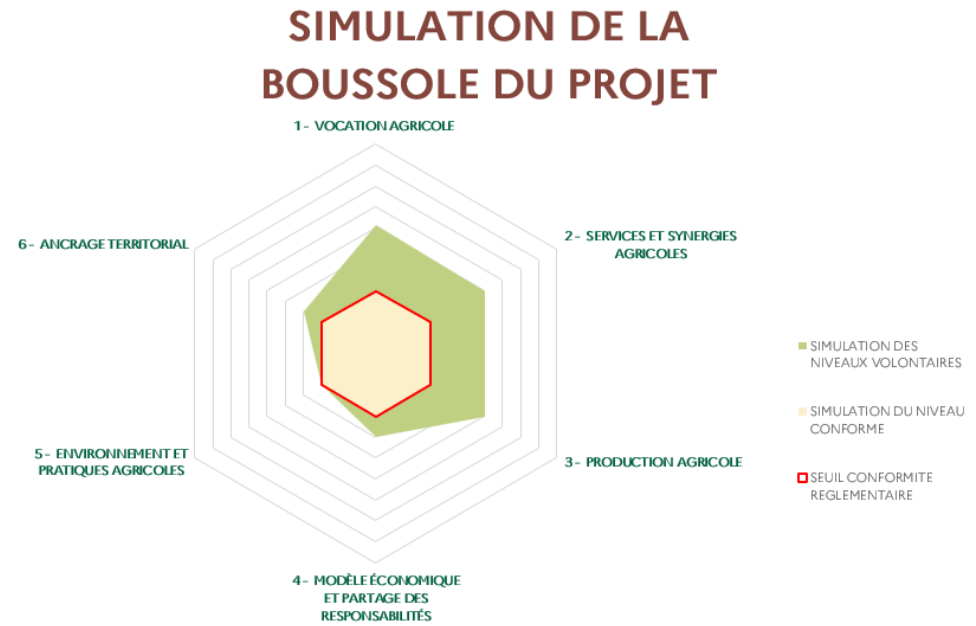
Définir une trajectoire d'ambition.

Identifier les leviers pertinents pour le projet et son territoire.

PROJETER

Anticiper l'équilibre global du projet.

Vérifier la cohérence de son projet avant d'entrer dans l'analyse et la documentation.



Contrairement aux onglets d'analyse qui demandent des justificatifs, le simulateur fonctionne par simples cases à cocher pour une visualisation immédiate des intentions et des synthèses visuelles.

Le simulateur aide à identifier les priorités à traiter.

SIMULATEUR - Exemple

EXEMPLES AU SEIN DE L'OUTIL

1 – SIMULATION CRITERE 1 - VOCATION AGRICOLE

	SIMULATION NIVEAU CONFORME	CASE A COCHER
C.1.1	L'exploitant agricole en charge de la production agricole associée à l'installation photovoltaïque est un agriculteur actif.	
C.1.2	Le projet garantit une activité agricole principale, selon l'art R314-118 du code de l'énergie (taux de couverture + superficie non exploitable à 10% + exploitation normale).	
C.1.3	Les incidences de la structure photovoltaïque sur le projet agricole ont été étudiées afin de répondre à l'article 4 de l'arrêté du 05 juillet (pour la mise en service).	
	CRITERE 1 – SIMULATION DU NIVEAU CONFORME (OBLIGATOIRE) NOK	☐ CASE A COCHER

SIMULATION NIVEAU CONFORME



	SIMULATION NIVEAU 1 - Engagé	CASE A COCHER
E1.1	Le projet est coconstruit avec l'exploitant pour répondre à un enjeu identifié de l'exploitation agricole.	☑ E1.1
E1.2	Le projet s'inscrit dans une évolution cohérente de l'exploitation, sans perturber son fonctionnement.	☐ E1.2

SIMULATION NIVEAU ENGAGÉ

50,0%

1 / 2

BONNES PRATIQUES SIMULÉES

	SIMULATION NIVEAU 2 - Robuste	CASE A COCHER
R1.1	L'exploitant peut mener le projet sans risque disproportionné pour la viabilité de son exploitation (adéquation technique, expérience et taille adaptée à l'exploitation).	☑ R1.1
R1.2	La distance entre la parcelle agrivoltaïque et le siège de l'exploitation n'altère pas la fonctionnalité du parcellaire.	☐ R1.2

SIMULATION NIVEAU ROBUSTE

50,0%

1 / 2

BONNES PRATIQUES SIMULÉES

	SIMULATION NIVEAU 3 - Exemplaire	CASE A COCHER
EX1.1	L'exploitant agricole est accompagné dans le temps (en amont et en aval du projet) pour assurer le succès du projet agrivoltaïque.	☑ EX1.1
EX1.2	Le projet garantit la continuité de l'activité agricole à long terme (impacts anticipés, investissements planifiés et transmission préparée).	☐ EX1.2
EX1.3	L'installation agrivoltaïque peut s'adapter à d'autres productions agricoles sans limiter la mécanisation de la parcelle.	☐ EX1.2

SIMULATION NIVEAU EXEMPLAIRE

33,3%

1 / 3

BONNES PRATIQUES SIMULÉES

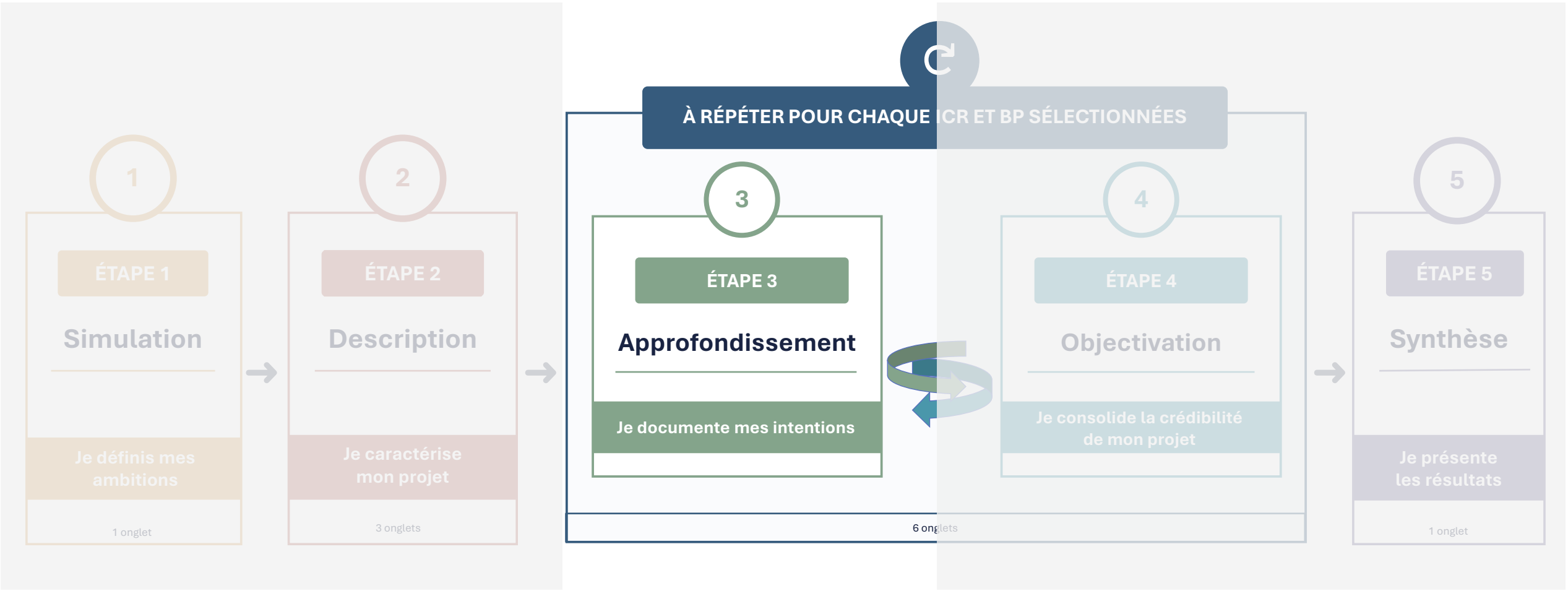
CONCEPTS CLÉ À RETENIR



Quels sont les intérêts du simulateur ?

- Comprendre la structuration de la méthode et l'engagement croissant des BP par niveau (exigence et impact dans la durée) ;
- Identifier les sujets à priori caractérisés ou traités via le projet ;
- Identifier les BP les plus pertinentes pour le projet et le territoire ;
- Définir les priorités qu'il conviendrait d'approfondir ;
- Obtenir une prévisualisation de l'équilibre recherché du projet sur les 6 critères thématiques.

🔍 FOCUS ETAPE 3 – APPROFONDISSEMENT



APPROFONDISSEMENT - Exemple BPE1.1

APPROFONDISSEMENT

PRECISION

Je réponds aux questionnements de l'outil sur les ICR et les BP choisies

DOCUMENTATION

J'identifie et j'explique les éléments de preuves pour justifier mes réponses.

STEP 3

Les questions permettent d'identifier les points précis à vérifier.

Les justifications sont identifiées pour chaque questionnement. La preuve fait la force du projet.



APPROFONDISSEMENT - Exemple BPE1.1

EXEMPLES AU SEIN DE L'OUTIL

PRECISION

Je réponds aux questionnements de l'outil sur les ICR et les BP choisies

DOCUMENTATION

J'identifie et j'explique les éléments de preuves pour justifier mes réponses.

NIVEAU 1 - Engagé

E1.1 Le projet est coconstruit avec l'exploitant pour répondre à un enjeu identifié de l'exploitation agricole.

	Justification	Réponse apportée	Analyses et documents justificatifs	Qualité analyse, existence de justificatif et degré de confiance	Commentaire de l'évaluateur
	Quelle est(sont) l'(les) enjeu(x) actuel(s) ou à venir de l'exploitation ?				
	Enjeux agronomiques (sols peu fertiles, faible RU)	Case à cocher			
	Enjeux économiques (faible rentabilité, impasse culturales)	Case à cocher			
	Enjeux techniques (équipements, irrigation, mécanisation)	Case à cocher	Document attestant de baisse de rendement, dégats liés aux aléas, aux conditions climatiques, etc. ou d'une projection de ces éléments à venir.		
	Enjeux climatiques (températures, épisodes de sécheresse, gels)	Case à cocher			
	Enjeux environnementaux (sangliers, zones humides)	Case à cocher			
	Enjeux sociaux (accès au foncier, main d'œuvre disponible)	Case à cocher			
	Autres (Précisez)	texte			
	Cet(s) enjeu(x) est-il majeur, prépondérant, récurrent ?	texte			
	Quels sont les apports/bénéfices supposés du projet pour répondre en partie à cette difficulté ?	texte			
	Des solutions alternatives ont-elle été étudiées en parallèle du projet ?	OUI / NON			
	Lesquelles ?	texte	Présentationdes solutions alternatives / estimation des investissements nécessaires aux solutions alternatives étudiées		
	Quelles ont été les étapes du projet élaborées avec l'exploitant ?	texte			
Analyse	CLE D'OBJECTIVATION - VERIFICATION DE LA BONNE PRATIQUE EN DEUX ETAPES	Score 1 sur 4 points	Score 2 sur 6 points		
	APPRECIATION DE L'EVALUATEUR	NON ÉVALUÉ	NON ÉVALUÉ		
	SCORE GLOBAL DE LA BONNE PRATIQUE (sur 10 points) - calcul automatique	NON ÉVALUÉ			
	STATUT DE LA BONNE PRATIQUE E1.1 - calcul automatique	NON ÉVALUÉ			

CONCEPTS CLÉ À RETENIR



Approche itérative possible

L'outil peut être complété en plusieurs étapes, au fur et à mesure du travail réalisé sur le projet. Il sert de « mémoire » technique aux engagements pris.

Dialogue

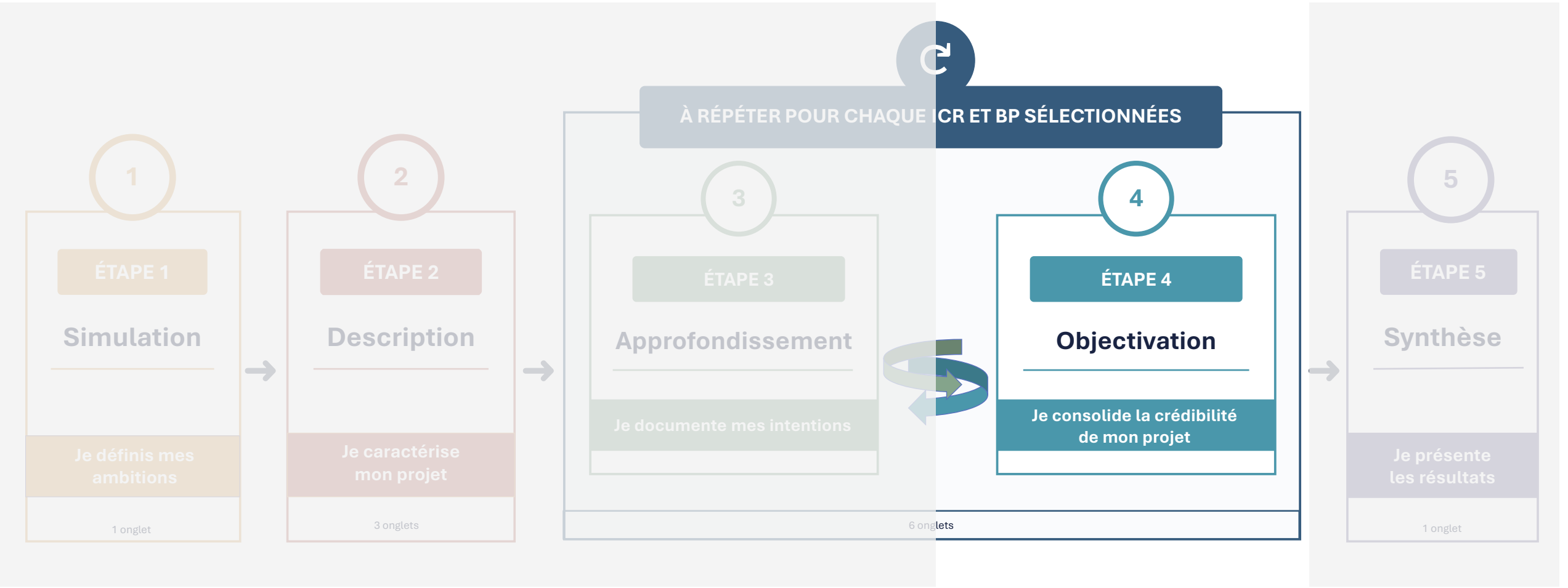
Si une question reste sans réponse, c'est l'opportunité d'ouvrir une discussion entre les parties prenantes pour coconstruire la solution la plus adaptée.

Amélioration continue

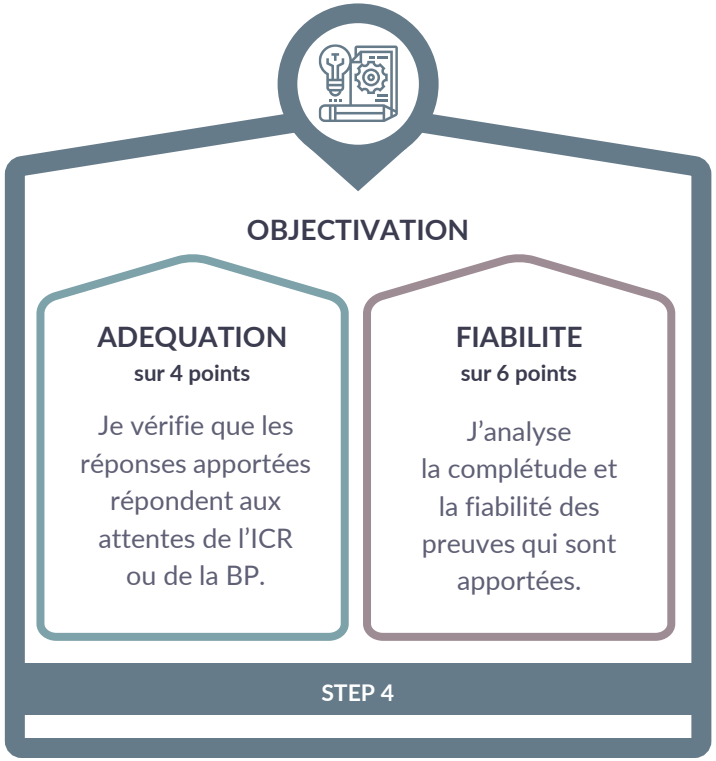
La structure de la méthode, par niveau, par questionnement et par justifications peut permettre d'identifier des marges de progression :

- au sein même d'une bonne pratique déjà traitée ;
- par l'application d'une bonne pratique non anticipée, mais jugée pertinente.

🔍 FOCUS ETAPE 4 – OBJECTIVATION



OBJECTIVATION – Exemple BPE1.1



Sur 4 points

Adéquation des réponses

Les réponses apportées répondent-elles aux attentes de l'ICR ou de la BP ?

Pas de réponses ou réponses hors-sujet → 0/4

Réponses adéquates à toutes les attentes → 4/4

Sur 6 points

Fiabilité des justifications

Les preuves apportées sont-elles complètes, précises et vérifiables ?

Aucune preuve apportée ou justificatifs invérifiables → 0/6

Preuves exhaustives, précises et entièrement vérifiables → 6/6

La clé d'objectivation n'est pas une note.

C'est une prise de recul nécessaire pour identifier où renforcer le projet.

OBJECTIVATION – Exemple BPE1.1

EXEMPLES AU SEIN DE L'OUTIL

NIVEAU 1 - Engagé

E1.1 Le projet est coconstruit avec l'exploitant pour répondre à un enjeu identifié de l'exploitation agricole.

	Justification	Réponse apportée	Analyses et documents justificatifs	Qualité analyse, existence de justificatif et degré de confiance	Commentaire de l'évaluateur
	Quelle est(sont) l'(les) enjeu(x) actuel(s) ou à venir de l'exploitation ?		Document attestant de baisse de rendement, dégats liés aux aléas, aux conditions climatiques, etc. ou d'une projection de ces éléments à venir.		
	Enjeux agronomiques (sols peu fertiles, faible RU)	Case à cocher			
	Enjeux économiques (faible rentabilité, impasse culturales)	Case à cocher			
	Enjeux techniques (équipements, irrigation, mécanisation)	Case à cocher			
	Enjeux climatiques (températures, épisodes de sécheresse, gels)	Case à cocher			
	Enjeux environnementaux (sangliers, zones humides)	Case à cocher			
	Enjeux sociaux (accès au foncier, main d'œuvre disponible)	Case à cocher			
	Autres (Précisez)	texte			
	Cet(s) enjeu(x) est-il majeur, prépondérant, récurrent ?	texte			
	Quels sont les apports/bénéfices supposés du projet pour répondre en partie à cette	texte			
	Des solutions alternatives ont-elle été étudiées en parallèle du projet ?	OUI / NON			
	Lesquelles ?	texte	présentationdes solutions alternatives / estimation des inv		ées
	Quelles ont été les étapes du projet élaborées avec l'exploitant ?	texte			
Analyse	CLE D'OBJECTIVATION - VE	APE	Score 1 sur 4 points NON ÉVALUÉ	Score 2 sur 6 points NON ÉVALUÉ	
	SCORE GLOBAL DE LA	atique	NON ÉVALUÉ		
	STATUT DE LA BC	tique	NON ÉVALUÉ		

ADEQUATION
sur 4 points

Je vérifie que les réponses apportées répondent aux attentes de l'ICR ou de la BP.

FIABILITE
sur 6 points

J'analyse la complétude et la fiabilité des preuves qui sont apportées.

A. L'adéquation de vos Réponses (Score sur 4)
Les réponses apportées répondent-elles aux attentes de l'ICR/BP ?
0 pt : Pas de réponses aux questions posées / réponses hors-sujet ou manifestement inadéquates.
1 pt : Réponses très partielles (un seul aspect traité sur plusieurs attendus).
2 pts : Réponses partielles mais adéquates (plusieurs aspects traités, mais des lacunes subsistent).
3 pt : Réponses adéquates quasi complètes (un seul élément mineur manque) / Couverture large, mais perfectible.
4 pts : Réponses adéquates complètes et précises (tous les aspects de l'ICR/BP sont couverts) / Couverture totale des attentes.

B. La fiabilité de vos Justifications (Score sur 6)
Les preuves apportées sont-elles complètes, précises et vérifiables ?
0 pt : Aucune preuve apportée / Justificatifs inexistants ou invérifiables.
1 pt : Preuves très partielles et peu fiables (fiabilité faible)
2 pt : Preuves partielles, avec des éléments vérifiables mais incomplets (fiabilité moyenne)
3-4 pts : Preuves quasi complètes avec fiabilité moyenne à élevée
5 pt : Preuves presque exhaustives, avec une haute fiabilité.
6 pts : Preuves exhaustives, précises et entièrement vérifiables (confiance maximale).

OBJECTIVATION – Statut BPE1.1

L’outil détermine automatiquement le statut des ICR et des BP

Le statut de l’ICR ou de la BP combine les 2 scores de la clé d’objectivation : Adéquation (/4 points) + Fiabilité (/6 points).

Clé d’objectivation < 6/10

NON ATTEINT

L’engagement nécessite des compléments (réponses ou preuves).

6 ≤ Clé d’objectivation < 8/10

VÉRIFIÉ

L’engagement est confirmé. Il pourrait être davantage étayé.

8 ≤ Clé d’objectivation ≤ 10/10

DÉMONTRÉ

L’engagement est solide et documenté, avec une crédibilité maximale.

Le statut indique si l’ICR ou la BP est considérée comme validée (statut vérifié ou démontré).

CONCEPTS CLÉ À RETENIR



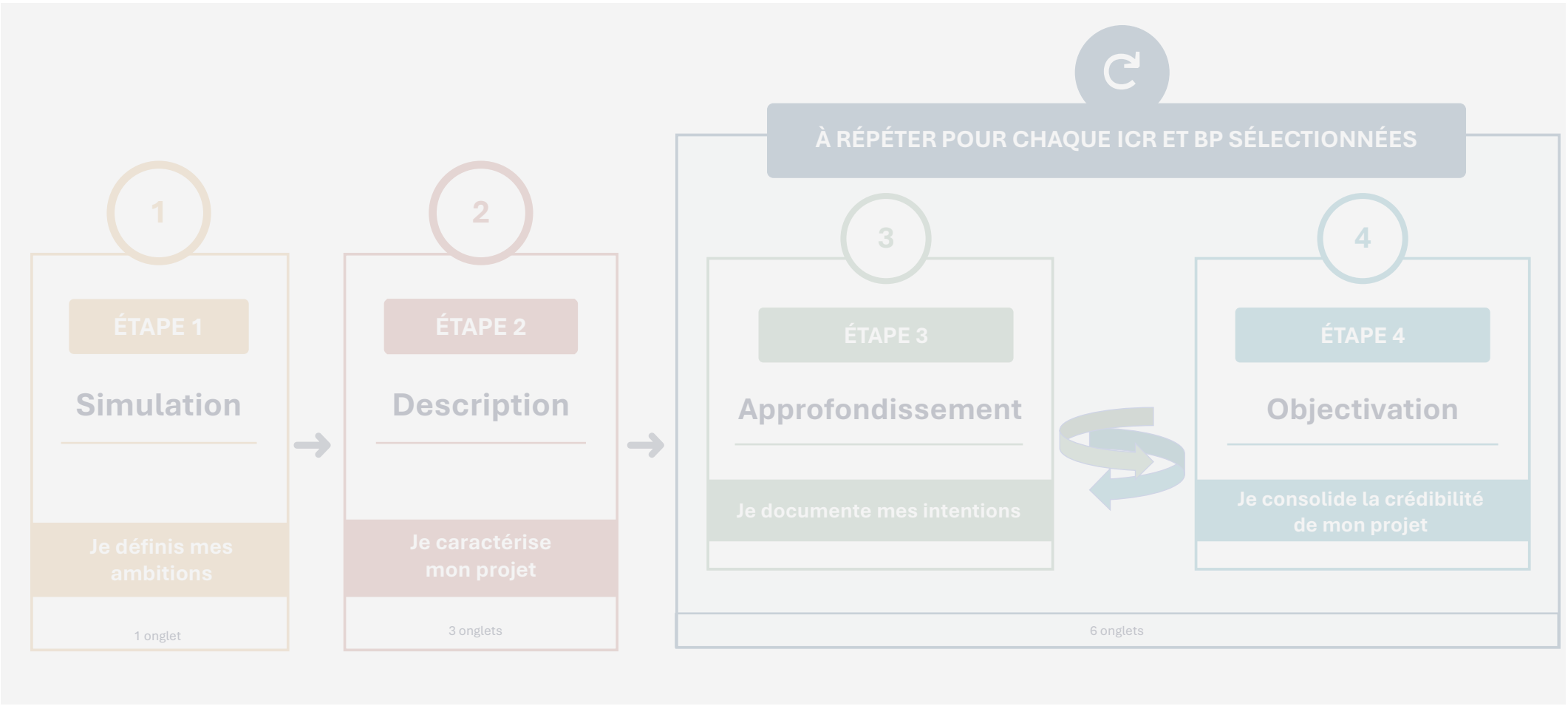
La preuve fait la force

La justification compte pour 60% du statut d’un indicateur ou d’une bonne pratique. Une réponse positive sans justificatif ne permet pas de valider l’item.

Objectif appropriation

Cette méthode est un outil de transparence. Plus les justifications sont concrètes, plus l’appropriation territoriale est facilitée. Ce travail de précision est la clé d'un dialogue réussi : l'analyse facilite la compréhension et l'adhésion des acteurs locaux qui disposent alors de preuves concrètes de la qualité du dossier.

FOCUS ETAPE 5 – SYNTHESE

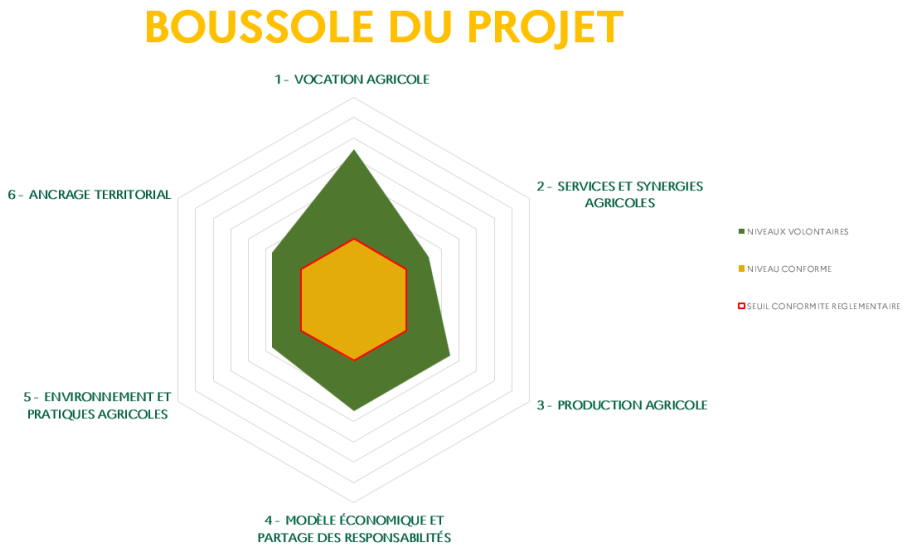


SYNTHESE – Une restitution visuelle

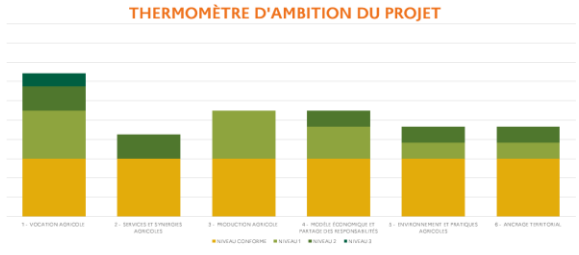
ETAPE 5

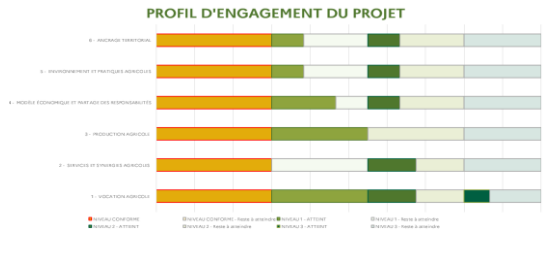
C’est la synthèse du projet : elle permet d’engager un dialogue avec les territoires.

UNE VUE D’ENSEMBLE



DES INDICATEURS VISUELS





La méthode permet d’échanger sur l’équilibre global du projet et les bonnes pratiques mises en place, sinon sur celles à étudier.

La synthèse est un **outil visuel** pour comprendre la conception d’un projet.

La restitution transforme l’analyse en dialogue.

A noter, pas de différenciation dans les graphiques entre les pratiques validées ou démontrées.

CONCEPTS CLÉ À RETENIR



Une fois les bonnes pratiques analysées et les justifications réunies, comment transformer ce travail en quelque chose d'utile pour le territoire ?

L’analyse via PALIER permet de disposer d'une **lecture structurée du projet**.

L'objectif est de disposer d'une base de dialogue sur le projet :

- ce qui est déjà suffisamment caractérisé,
- ce qui mérite d'être discuté,
- et les pistes concrètes de progression pour renforcer la qualité et l’ancrage local.

La restitution donne une lecture simplifiée du projet et un support pour discuter entre parties prenantes.

RECAPITULATIF !



FONCTIONNEMENT DE PALIER

ETAPE 1 À 5

SIMULATION

J'identifie les BP que je souhaite mettre en place

STEP 1

Le simulateur permet de définir une trajectoire d'ambition.

DESCRIPTION

Je renseigne les informations pour décrire les parties prenantes, le projet et l'exploitation

STEP 2

Ce n'est pas une étape d'analyse.

APPROFONDISSEMENT

PRECISION

Je réponds aux questionnements de l'outil sur les ICR et les BP choisies

Les questions permettent d'identifier les points précis à vérifier.

DOCUMENTATION

J'identifie et j'explique les éléments de preuves pour justifier mes réponses.

Les justifications sont identifiées pour chaque questionnement. La preuve fait la force du projet.

STEP 3

OBJECTIVATION

ADEQUATION
sur 4 points

Je vérifie que les réponses apportées répondent aux attentes de l'ICR ou de la BP.

FIABILITE
sur 6 points

J'analyse la complétude et la fiabilité des preuves qui sont apportées.

L'objectivation n'est pas une note, c'est un levier de confiance. Elle qualifie la maturité des engagements et différencie une intention d'un engagement documenté.

STEP 4

SYNTHESE

L'outil synthétise les résultats et je peux les partager avec les parties prenantes.

Étape automatisée dans l'outil

STEP 5

BILAN



PALIER – Un outil complet et systémique

Coconstruite avec les parties prenantes de la filière

Démarche volontaire et progressive

Référentiel de bonnes pratiques

Ne se substitue pas aux procédures réglementaires

4 niveaux pour situer le projet dans le référentiel et identifier ses marges d'amélioration

NIVEAU CONFORME

Pratiques obligatoires liées au cadre légal et réglementaire

NIVEAU 1 ENGAGÉ

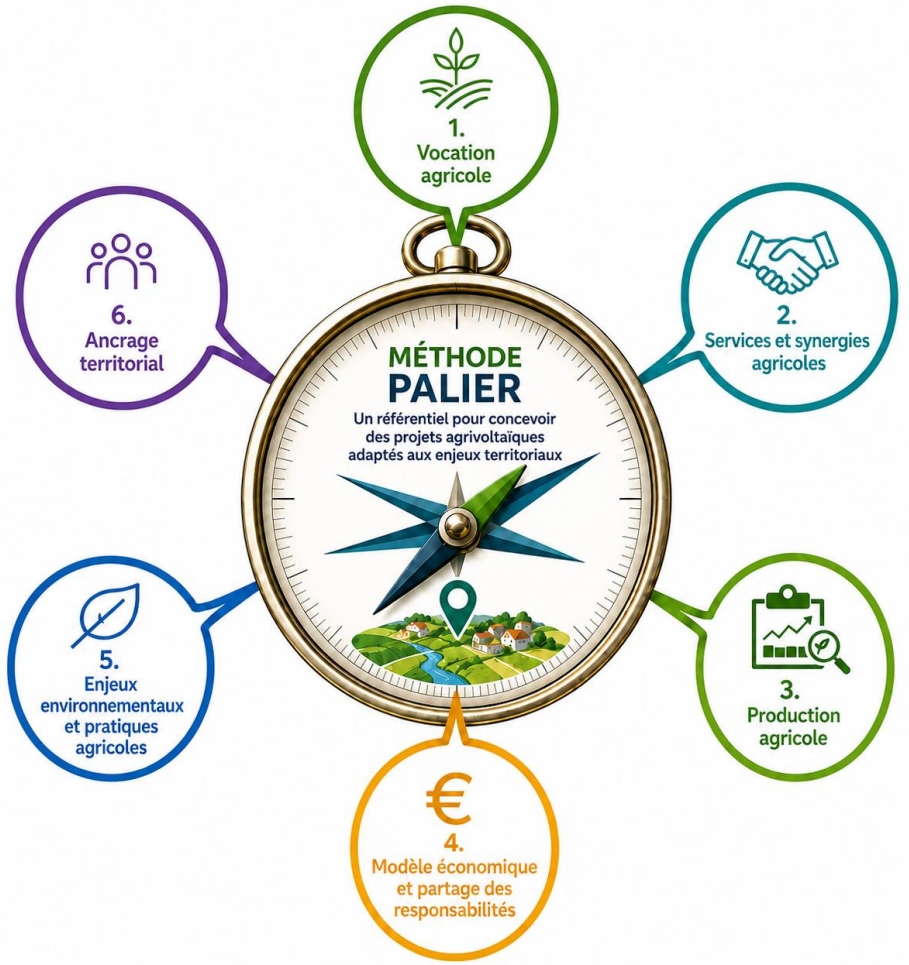
NIVEAU 2 ROBUSTE

NIVEAU 3 EXEMPLAIRE

Bonnes pratiques volontaires pour aller plus loin

Outil d'auto-caractérisation et de dialogue.

Ne remplace pas les procédures administratives, n'évalue ni ne note les projets. Documente et rend transparents les engagements pour faciliter leur compréhension par les parties prenantes.



PALIER - Un référentiel partagé

❌ PALIER n'est pas là pour dire si un projet est « bon » ou « mauvais ».

✅ PALIER aide les acteurs à mieux anticiper, à comprendre les choix et à faire progresser les projets.



La méthode PALIER V1.0 a été mise en ligne le 01/07/2026.

Elle est téléchargeable gratuitement sur inscription, sur le site de l'Observatoire de l'agrivoltaïsme : https://observatoire-agrivoltaisme.ademe.fr/form/methode-palier

Plus de 450 utilisateurs à date.

PALIER est une méthode évolutive, coconstruite avec et pour la filière.

Elle sera testée et améliorée grâce aux retours d'expérience de sa communauté d'utilisateurs.

Toutes remarques bienvenues sur support-palier@ademe.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Merci pour votre écoute !

Agro-Ci’nergies : le démonstrateur bovin qui combine agrivoltaïsme et autoconsommation collective





valeco

Webinaire Agrivoltaïsme AMORCE

10 novembre 2026



L'ÉNERGIE LOCALE
D'UN AVENIR DURABLE

SOMMAIRE



1

L'agrivoltaïsme Valeco

2

Le volet agricole

3

Le volet Autoconsommation collective

1

L'AGRIVOLTAÏSME CHEZ VALECO



valeco + EnBW

UNE SYNERGIE GAGNANTE

1 010 MW
En exploitation

1 800 GWh
Produits en 2025 équivalent à la consommation des habitants de Montpellier, Nantes et Amiens **réunis.**

252
éoliennes en exploitation

61
centrales solaires en exploitation

350
experts

40
Clients industriels fournis en électricité (PPA)

Stockage : 600 MW / 2 unités
(BESS) en développement **en exploitation** depuis 2023

31 500
collaborateurs

7 354 MW
renouvelables réalisés

5,5 MILLIONS
de clients approvisionnés en électricité, gaz et eau ainsi qu'en solutions et services énergétiques

2040
objectif : zéro émission nette (directe et indirecte)



DES RETOURS D'EXPERIENCES >10 ANS

DES SYNERGIES OBSERVÉES ENTRE L'ÉLEVAGE ET LE PHOTOVOLTAÏQUE

› **Nos centrales PV au sol pâturées depuis 2011**



Chammes (53)



Argent-sur-Sauldre (18)



Ponts-de-Cé (49)



Séverac (12)



Exideuil (16)



Lunel (34)

Bors-de-Montmoreau (16)





Cahors (46)



Bédarieux (34)



Le Val (83)



NOTRE EXPÉRIENCE

6 ANS D'AGRIVOLTAÏSME



1995 — Création de Valeco

2008 — Mise en service de la 1ère centrale au sol en France métropolitaine à Lunel (34)

2011 — 1ères centrales pâturées (REX synergie élevage & PV)

2019 — Valeco rejoint le groupe allemand EnBW

2020 — Conception 1ers projets AgriPV avec expertise agro interne

2021 — 1ère demande de permis de construire Agrivoltaïque & lancement de l'expérimentation Charolles

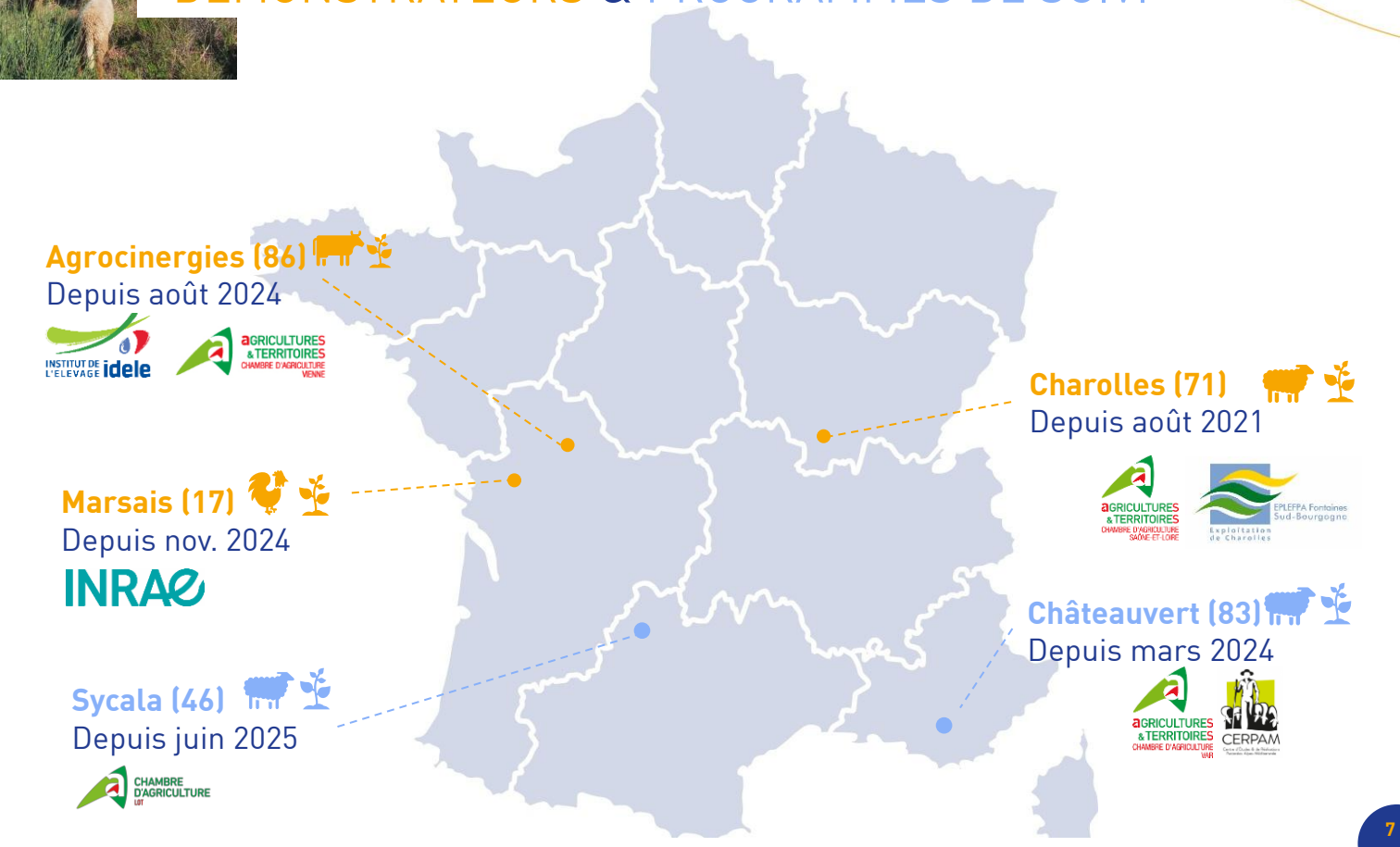
2023 — Adhésion au PNR AgriPV

2025 — Signature de la nouvelle charte FNO en 2025

2026 — 2024-26 : Obtention de 14 autorisations AgriPV avant APER (> 500 MW)



NOTRE ENGAGEMENT :
ACQUISITION DE DONNÉES SCIENTIFIQUES : DÉMONSTRATEURS & PROGRAMMES DE SUIVI



Agrocinergies (86)
Depuis août 2024

Marsais (17)
Depuis nov. 2024

Sycala (46)
Depuis juin 2025

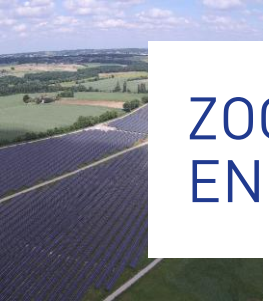
Charolles (71)
Depuis août 2021

Châteauvert (83)
Depuis mars 2024

2

ZOOM SUR LE DÉMONSTRATEUR BOVIN





ZOOM SUR NOTRE DÉMONSTRATEUR EN VIENNE (86)



Première expérimentation bovine de France
Suivi comportemental des animaux (IDELE)
Etude de la pousse de l'herbe (CA86)
Mise en place d'une opération d'autoconsommation collective

Partenaires :

INSTITUT DE L'ELEVAGE idele

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE VIENNE



ZOOM SUR NOTRE DÉMONSTRATEUR EN VIENNE (86)

OBJECTIFS, MESURES & PARTENAIRES

› Localisation et durée

Exploitation agricole à Champagné-Saint-Hilaire

> 3 ans de suivi : 2025-2027



› Objectif : Etudier l'effet des panneaux sur

- La **pousse de l'herbe**
- Le **comportement et le bien-être des bovins**
- l'utilisation des **outils de fenaison**

A noter : 8 tables sur 9 de **raccordées** (puissance injectable <250 kVA)

› Mesures :

- Production de biomasse : pesées
- Qualité de l'herbe : analyses des valeurs nutritives
- Composition botanique : comptages par familles et espèces
- Comportement des animaux : observations
- Mécanisation de la prairie : REX éleveur

Partenaires : INSTITUT DE L'ÉLEVAGE idele — AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE VIENNE



ZOOM SUR NOTRE DÉMONSTRATEUR EN VIENNE (86)

SITE & CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

valeco

2,40m

2,10m

1,80

- **3 hauteurs** de bas de panneaux testées



ZOOM SUR NOTRE DÉMONSTRATEUR EN VIENNE (86)

SITE & CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Forés-bétonnés

Pieux battus

- **3 hauteurs** de bas de panneaux testées
- **2 types d'ancrage monopieux** testés : **pieux battus** et **forés-bétonnés**



ZOOM SUR NOTRE DÉMONSTRATEUR EN VIENNE (86)

SITE & CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES





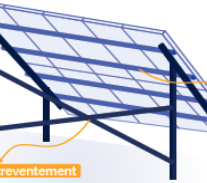
› **Récapitulatif dimensionnement :**

- Surface : 4 335 m²
- Ancrage : **monopieux** (forés-bétonnés & battus)
- Distance intertables : **6m**
- Distance interpieux : **10m**
- Hauteurs en bas des panneaux : **1,80m / 2,10m / 2,40m**

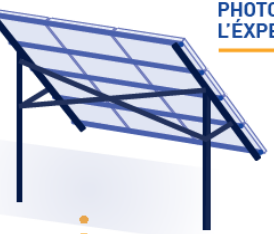


ZOOM SUR NOTRE DÉMONSTRATEUR EN VIENNE (86)

LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET AVANT/APRES



STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE CLASSIQUE



STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE DE L'ÉXPERIMENTATION



STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE DE DEMAIN

Changements effectués entre nos structures classiques et cette expérimentation :

- Rehaussement de la hauteur bas de panneau
- Augmentation de la distance inter-rangée (de 2,75 m à 6 m de panneaux à panneaux)
- Passage de bipieux à monopieux
- Rehaussement des contreventements et diminution de leur nombre
- Panneaux mis en format paysage
- Augmentation de l'interstice vertical des panneaux (de 1 à 2cm)
- 15cm de terre végétale recouvrant les pieux bétonnés
- Pas de visserie saillante
- Galvanisation renforcée

Changements effectués entre cette expérimentation et nos futurs parcs agrivoltaïques :

- Hauteur bas de panneau devient hauteur bas de structure
- Hauteur bas de structure/panneau minimale >1,8m
- Suppression de tous les contreventements (croix de Saint-André)
- Pas de panne au niveau de l'interstice panneau
- Augmentation de l'insterstice panneaux de 2 à 3cm
- Implantation des pieux en matériau biodégradable
- La panne s'arrête au niveau du panneau
- Ancrage non bétonné privilégié

Changements pour nos chantiers :

- Limitation des pistes stabilisées à l'accès aux rangées de panneaux et équipements électriques en laissant des voies enherbées partout ailleurs
- Limitation de l'imperméabilisation des sols au niveau des pistes
- Réhabilitation des plateformes de stockage après travaux
- Positionnement des onduleurs regroupés en abris, éloignés des bâtiments agricoles et habitations
- Protection des animaux et personnes vis-à-vis des équipements électriques : par grilles et descentes de câbles capotées
- Limitation du tassement et des ornières en utilisant des engins à chenilles
- Evitement strict de l'utilisation d'engins lourds durant la période novembre – janvier lorsque les sols sont gorgés d'eau et faiblement portants
- Triage, stockage et remise en place de la terre végétale



ZOOM SUR NOTRE DÉMONSTRATEUR EN VIENNE (86)

LE RETOUR D'EXPERIENCE DE L'ELEVEUR



› Témoignage de l'éleveur Jean-Simon VUZE (février 2026)

« À la mise à l'herbe 2025, mi-avril, j'ai intégré la parcelle équipée de panneaux solaires dans mon pâturage tournant. J'y ai mis 16 génisses et 1 taureau pendant 3 à 4 semaines. Sur les 16 génisses, 4 étaient vides au départ ; à la sortie, elles étaient toutes pleines.

Les saillies ont donc bien eu lieu sous les panneaux ; d'ailleurs Tartiflette vient de vêler début février.

À l'automne, elles sont revenues pâturer la zone, et entre mi-octobre et mi-décembre, trois naissances ont eu lieu. Les veaux circulaient tranquillement sous les panneaux.

Je n'ai constaté **aucune blessure** sur les animaux ni **aucun dégât** sur les équipements. Les génisses utilisaient les pieux comme grattoirs et se regroupaient souvent sous les panneaux pour dormir.

J'ai remarqué qu'elles préféraient se coucher **sous les zones à 1,80 m et 2,10 m**, où le microclimat doit être plus agréable par rapport aux zones à 2,40 m. C'est d'ailleurs là qu'on trouve le plus de bouses, preuve qu'elles y passent plus de temps. »





ZOOM SUR NOTRE DÉMONSTRATEUR EN VIENNE (86)

OBSERVATIONS DES BOVINS PAR L'IDELE

› Cadre de l'étude

- 11 **génisses Limousines** (~2 ans)
- **Première mise à l'herbe + découverte d'une installation agrivoltaïque**
- Observation sur 1 journée dans la zone avec **panneaux à 1,80 m et 2,10 m** (bas de panneau)

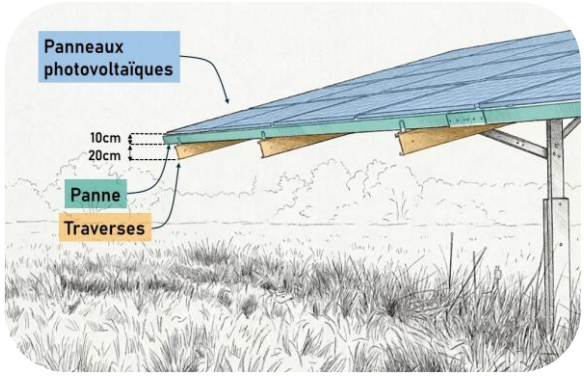


› Objectifs : Etudier l'effet des panneaux

- Sur les comportements sociaux, les interactions avec les structures, l'usage de l'espace

› Méthode

- **Scan sampling** toutes les 10 min (posture + activité : marche, pâturage, rumination)
- **Enregistrement continu** : interactions, **montes**, exploration
- Inspection des animaux & installations avant/après observation



› Principaux résultats

- **Aucune** interaction négative observée
- **Bonne appropriation des structures**
- Utilisation des installations comme zones de grattage surtout configuration à 1,80m (éléments à 1,50m du sol)



ZOOM SUR NOTRE DÉMONSTRATEUR EN VIENNE (86)

OBSERVATIONS DES BOVINS PAR L'IDELE

Cadre de l'étude

- **Deux lots de 12 vaches Charolaises** :
  - **Lot témoin** : pâture sans zone d'ombre
  - **Lot agrivoltaïque** : pâture avec panneaux **à 1,80 m, 2,10 m et 2,40m** (bas de panneau)
- Observation sur 1 journée chaude, le 24 juillet 2026





Objectifs :

- Comparer les comportements et les rythmes d'activité des animaux en conditions agrivoltaïque et en l'absence d'ombrage.
- Evaluer l'influence de la présence des panneaux photovoltaïque sur l'utilisation de l'espace et les activités des animaux.

Méthode

- **Scan sampling** toutes les 10 min (posture + activité : marche, pâturage, rumination)
- **Enregistrement continu** : interactions, exploration, monte
- Inspection des animaux & installations avant/après observation

Principaux résultats

- Sur la partie agrivoltaïque : **exploration de l'ensemble de la zone** (sous panneaux, entre panneau) quelques soit la hauteur des structures. --> **Pas d'évitement**
- La présence des panneaux modifie la répartition spatiale des animaux en offrant des **zones d'ombrage recherchées lors des périodes chaudes**.



ZOOM SUR NOTRE DÉMONSTRATEUR EN VIENNE (86)

BIOMASSE PRAIRIALE 2026

› **Illustration du maintien d'une couverture herbacée sous les panneaux agrivoltaïques au cours de l'été sec 2026**



30 juin 2026



23 juillet 2026

--> Résilience de la prairie AgriPV face aux sécheresses

3

LA BOUCLE LOCALE D'ÉNERGIE





HISTORIQUE

Eté 24

- Réflexion de dimensionnement de la boucle locale
- Accord des élus

Fin 24

- Premiers recrutements de consommateurs
- Demande de convention, dérogation périmètre etc.

Mai 25

- Démarrage de l'opération
- Instruction du dossier

Mai 26

- 1 an de fonctionnement
- 1er bilan
- Poursuite de l'instruction du projet

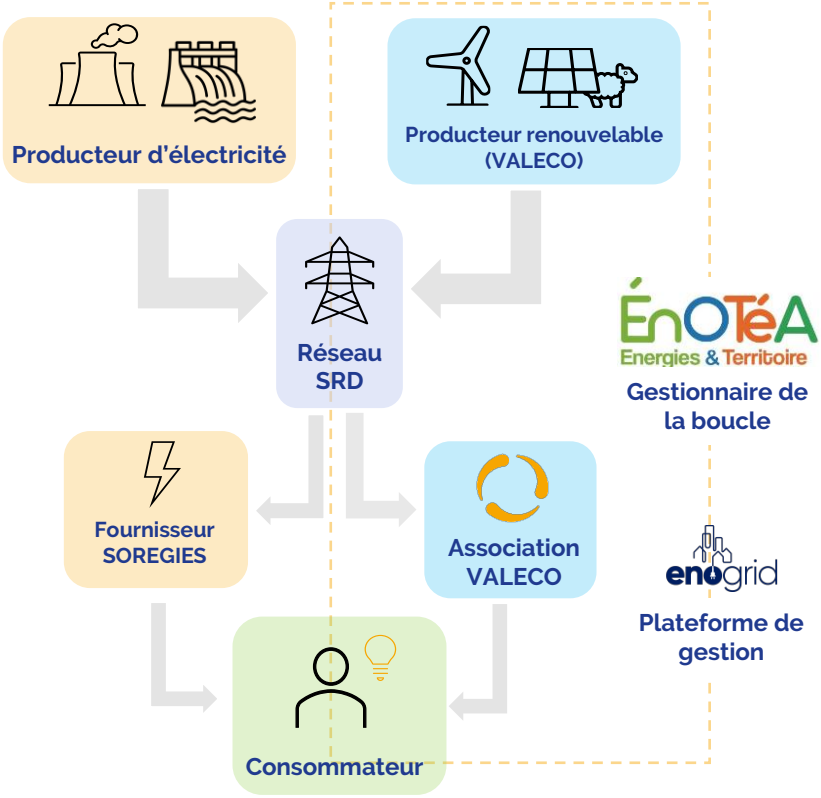


LES INTERACTIONS ENTRE ACTEURS DE LA BOUCLE

Décomposition de tarif
(part variable)

~~ACCISE~~	= 0€ exonération centrale <1MW
TVA	= 27€/MWh
Réseau	= 44€/MWh
Energie	= 90€/MWh

→ Le prix global du Tarif TTC diminue = 16 ct€/kWh





LES CONSOMM'ACTEURS



Résidence Les Cèdres

ACC Agro-ci'nergies

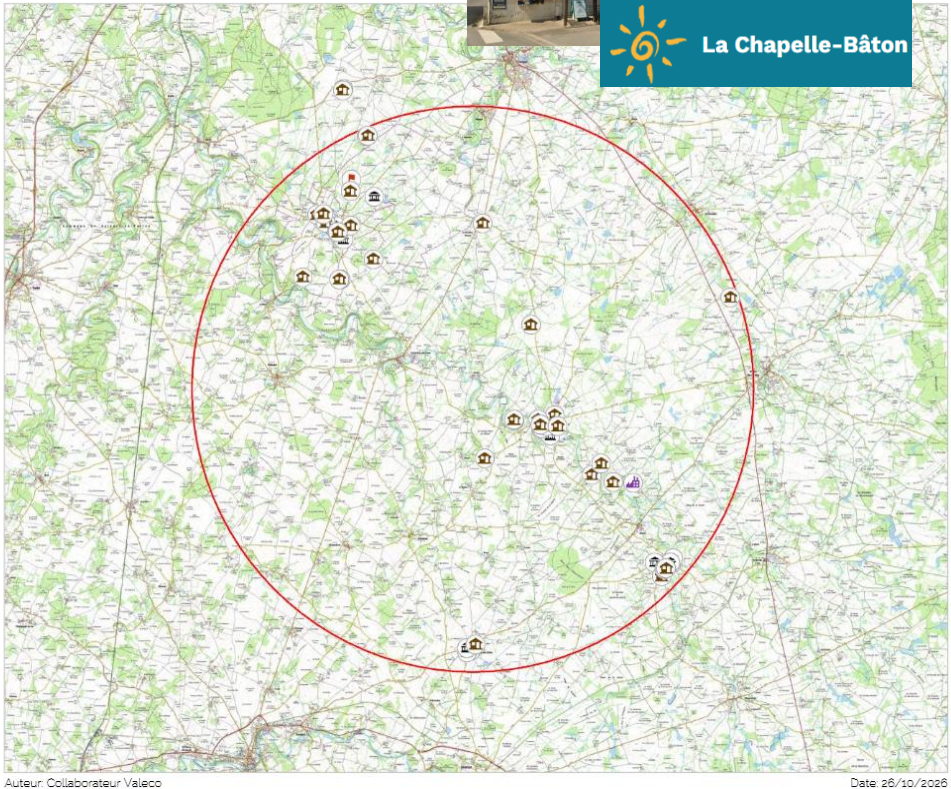
Carte des consomm'acteurs

Au 01/11/2026 :

- **43 consommateurs** dans la boucle :
  - 4 communes
  - 3 professionnels
  - 36 particuliers
- 67 compteurs

- Clé de répartition **dynamique simple par priorité** :

→ Particuliers et collectivités P1
→ EHPAD P2

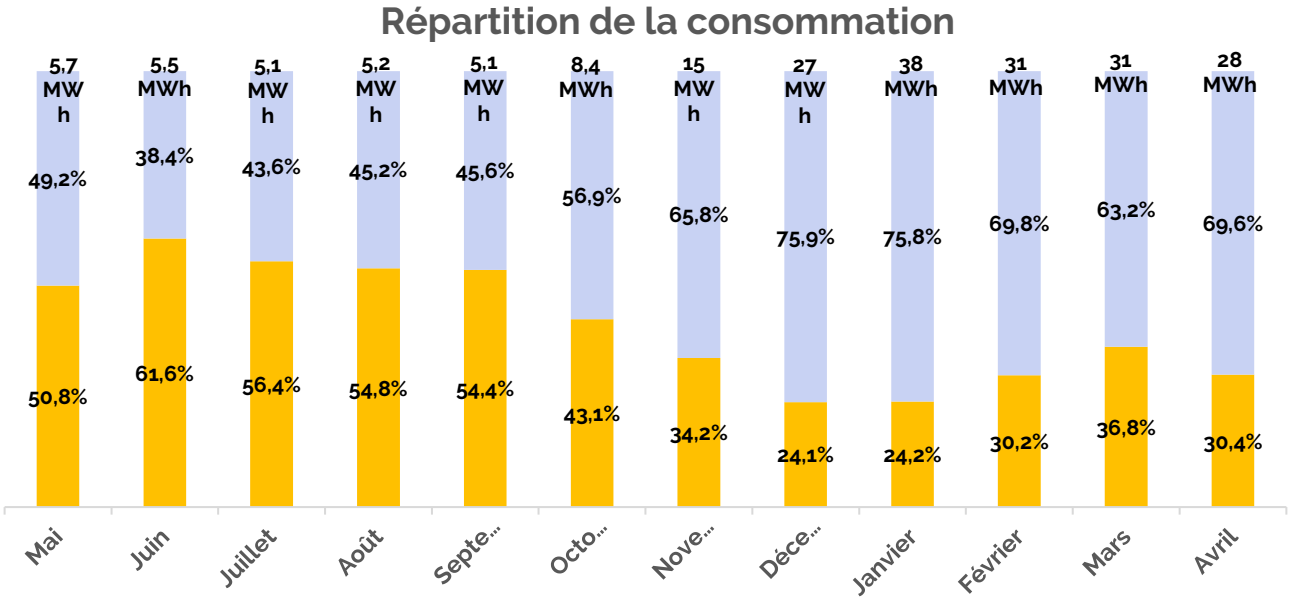


Auteur: Collaborateur Valeco
Sources: Valeco, IGN

Date: 26/10/2026
Projection: RGF 1993 Lambert-93



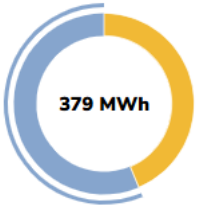
EVOLUTION DE LA CONSOMMATION



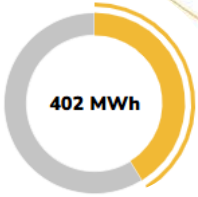
- Les résultats annuels montrent que **la consommation générale augmente**
- Ceci s'explique en partie par **l'augmentation du nombre de consommateurs**
- On a observé également **une augmentation de la part solaire** dans la consommation d'une même personne **=> adaptation de comportement**



EN CHIFFRES



Consommation totale



Production totale

Sur les 12 derniers mois :

- La centrale dédie **41%** (165 MWh) de sa production à la boucle locale d'énergie
- **43%** de la consommation des participants est couverte par la production de la centrale solaire → Supérieur à notre hypothèse initiale de 30%
- Les consomm'acteurs font une économie moyenne de **12% sur leur facture** d'électricité

Perspectives :

- ✓ Poursuivre l'intégration de participants et dédier 100% de la centrale expérimentale à la boucle locale
- ✓ Poursuivre l'opération sur toute la durée de vie de Agro-ci'nergies

CONTACTS

Camille CHARRIERE

Référente coordination régionale

camillecharriere@groupevaleco.com

06 07 17 20 69

Elise MICHEL

Experte agricole

elisemichel@groupevaleco.com

06 43 29 15 13

valeco

L'ÉNERGIE LOCALE
D'UN AVENIR DURABLE

Conclusion



Appel à signatures



Signataires

La collectivité

Le développeur et/ou l'exploitant agrivoltaïque

L'exploitant agricole et/ou le propriétaire du foncier agricole (rayer la mention inutile) .....

approuve le contenu de la « Charte nationale en faveur de projets agrivoltaïques territoriaux et concertés » élaborée par les associations AMORCE et France renouvelables et signée par ces deux entités, et s'engage à en respecter les principes dans le cadre du développement et/ou de l'exploitation de projets agrivoltaïques dont il/elle est partie prenante.

Date :

Nom, Fonction :

Signature :

La structure représentante d'une ou plusieurs des parties prenantes impliquées dans le développement de projets agrivoltaïques .....

.....

approuve le contenu de la « Charte nationale en faveur de projets agrivoltaïques territoriaux et concertés » élaborée par les associations AMORCE et France renouvelables et signée par ces deux entités, et s'engage à faire la promotion de ces principes auprès de ces membres.

Date :

Nom, Fonction :

Signature :

Nous vous invitons à compléter le GOOGLE FORMS pour être recontacté(e)!

Découvrez nos autres travaux

Vers un juste partage de l'effort et de la valeur des EnR pour favoriser leur appropriation locale

- Résultats de l'enquête sur le partage de la valeur des installations d'énergies renouvelables

- Identifications de **mesures concrètes pour favoriser le juste partage de l'effort et de la valeur des EnR** (groupes de travail, échanges bilatéraux avec différentes structures)

Si votre structure a déjà travaillé sur ces sujets, ou que vous souhaitez contribuer à ces travaux, n'hésitez pas à nous écrire !



RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS

ENT74 — **Agrivoltaïsme : un cadre réglementaire pour des projets de territoires innovants et aux multiples enjeux**

ENT82 — **Rapport d'enquête : Obligations de solarisation au niveau des parkings et bâtiments publics**

EAT24-ENT75 — **Concilier la gestion intégrée des eaux pluviales avec l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parcs de stationnement**

+ prochaine LAA 91 consacrée à l'agrivoltaïsme pour le dossier énergie

NOS PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

Webinaire | Mercredi 18 novembre 2026

Montages juridiques et financiers des projets EnR : comment adapter son modèle dans un contexte de baisse des soutiens publics ?: Inscription

Groupe d'échanges | Mercredi 18 novembre 2026

Le solaire thermique dans les réseaux de chaleur et de froid : Inscription

Webinaire | Jeudi 19 novembre 2026

L'élu et la rénovation énergétique des logements #3 : évaluer et piloter sa politique locale de rénovation énergétique des logements privés : Inscription

Webinaire | Mercredi 25 novembre 2026

Régions : quels défis pour la transition énergétique en 2027? : Inscription

Webinaire | Jeudi 10 décembre 2026

Concilier la gestion intégrée des eaux pluviales avec l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parcs de stationnement : Inscription

NOS PROCHAINS ÉVÈNEMENTS



22e Rencontres des Réseaux de Chaleur et de Froid

02 décembre 2026 | Paris

Inscription et programme

POUR NOUS CONTACTER



Julie FERRY-DAMET
Responsable adjointe du Pôle Énergie & Réseaux
En charge des énergies renouvelables électriques

04 81 91 43 37

jferry@amorce.asso.fr

www.amorce.asso.fr

POUR NOUS CONTACTER

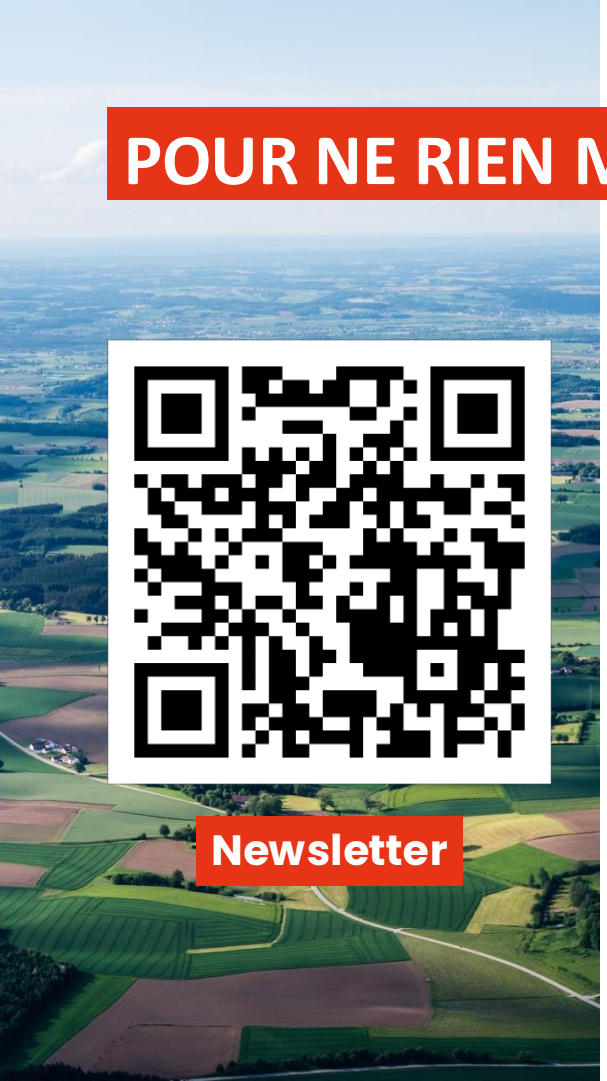


Camille REYNAUD
Chargée de mission maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables électriques

04 72 74 09 77

creynaud@amorce.asso.fr

www.amorce.asso.fr



POUR NE RIEN MANQUER DE NOS ACTUALITÉS

Newsletter

Facebook

LinkedIn


Merci pour votre participation
et votre écoute !
Pensez à répondre au questionnaire de satisfaction Zoom afin
de nous faire part de votre avis sur la qualité de nos échanges !
AMORCE